



CATALOGUE DES FORMATIONS 2020 - 2021



Version n°1 – 08/07/2020



SOMMAIRE

ERFAN HAUTS-DE-FRANCE	Pages 3 à 11
Préambule du Président	Pages 3 et 4
Présentation du milieu institutionnel de l'ERFAN	Page 5
Qui sommes-nous ?	Pages 6 et 7
Présentation du comité directeur	Pages 8 et 9
Présentation de notre équipe pédagogique (tuteur + formateur)	Pages 10 et 11
QUEL DIPLÔME ... POUR QUEL METIER ?	Page 12 et 13
BNSSA / BPJEPS AAN / DEJEPS / DESJEPS / BREVETS FEDERAUX / MSN	Pages 12 et 13
VAE – DISPENSES – EQUIVALENCES	Pages 14 à 17
LES FINANCEMENTS POSSIBLES SELON VOTRE SITUATION	Page 18
MODALITES D'INSCRIPTION ET CALENDRIER DES FORMATIONS	Page 19 et 20
FORMATIONS AUX DIPLOMES FEDERAUX	Pages 21 à 29
Brevet Fédéral 1 ^{er} degré	Page 21
Brevet Fédéral 2 ^{ème} degré	Page 22
Brevet Fédéral 3 ^{ème} degré	Page 23
Brevet Fédéral 4 ^{ème} degré	Page 24
Brevet Fédéral Nagez Forme Santé	Page 25
Moniteur Sportif de Natation	Pages 26 à 28
Formation continue des BF	Page 29
FORMATIONS D'ETAT	Pages 30 à 34
BPJEPS-AAN	Pages 30 et 31
CAEP-MNS	Pages 32
BNSSA	Pages 33 et 34
FORMATION DES OFFICIELS	Pages 35 à 41
Formation Officiel Natation Course	Pages 35 et 36
Formation des Officiels Eau Libre	Page 37
Formation des Officiels Water-Polo	Page 38
Formation Officiel Natation Artistique	Page 39
Procédure et bulletin d'inscription	Pages 40 à 41
AUTRES FORMATIONS FEDERALES	Pages 42 à 49
Évaluateur ENF 1/2/3 - Assistant ENF 1/2/3	Pages 42 à 44
Procédure et bulletin d'inscription ENF	Pages 45 et 46
Formation à la Fonction Tutorale	Page 47
Formation Extranat	Page 48
Formation des dirigeants	Page 49
ANNEXES : Règlement Intérieur des formations	Pages 50 à 55

PREAMBULE DU PRESIDENT



La Ligue Régionale de Natation Hauts-de-France est née le 16 décembre 2016 de la mise en application de la loi. Notre compétence territoriale s'étend désormais sur les anciennes régions de la Picardie et du Nord Pas De Calais qui regroupent cinq départements, 113 clubs et 24 000 licenciés. La Ligue a pour but de réunir les associations, de promouvoir les disciplines de la Fédération Française de Natation, et de former ses entraîneurs et dirigeants, dans l'accompagnement de ses sportifs.

L'équipe qui s'est engagée dans l'animation et la gestion de cette ligue s'appuie sur les compétences du Directeur Technique Régional et des Conseillers Techniques Régionaux pour proposer aux nombreux bénévoles issus de nos clubs, que je salue, un plan de développement basé sur les quatre dynamiques ; de cohésion, de service, de formation et de performance, qui doit permettre, aux passionnés que nous sommes, de développer nos différentes activités qu'elles soient compétitives ou non.

Nous savons que le déficit de piscines, sur notre nouveau territoire, prive de la pratique de la natation une population trop importante, un jeune sur deux entrant en sixième ne sait pas nager... nos efforts conjugués à ceux de nos élus doivent aboutir à une meilleure structuration du territoire en termes d'équipements aquatiques. Notre priorité consistera à créer un club dans chaque nouvel établissement et de faire en sorte, dans les lieux habituellement gérés par des organismes privés, que les clubs bénéficient d'un espace suffisant leur assurant d'exercer leur mission de service public.

Autre particularité, ce plan de développement est construit sur huit ans, avec l'immense espoir que les Jeux Olympiques de 2024 se dérouleront à PARIS. Quelle belle destination, quelle belle aventure, pour nos athlètes et leurs entraîneurs, pour les Présidents, les bénévoles, les Officiels, bref pour une communauté de passionnés au service du sport, de la natation.

Ensemble faisons que la ligue régionale de Natation Hauts-de-France soit, avec ses athlètes formés dans les structures de haut niveau et les clubs, présente à ce rendez-vous historique de 2024.

Le siège social de la Ligue, situé à NOEUX LES MINES, accueille également une Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN) Hauts-de-France. Elle fonctionne dans le cadre de la politique de développement de la Fédération Française de Natation et dans le respect du projet fédéral. Elle fait partie d'un réseau de 13 écoles régionales et s'appuie sur l'Institut National Fédéral (INFAN).

L'offre de formation de l'ERFAN est une réponse aux nécessités d'encadrement des clubs, confrontés à la diversification des pratiques et à l'apparition de nouveaux publics.

Elle répond également aux besoins en éducateurs diplômés des structures de pratique, professionnelles, de loisirs et d'animations en formant différents publics aux métiers de l'eau et de la natation. Elle contribue à la formation professionnelle continue dans le secteur fédéral. Elle favorise également la création d'emplois au sein des associations fédérales. Elle assure l'information et la formation permanente des dirigeants et bénévoles. Pour mener à bien ses missions, elle est entourée d'une équipe de formateurs composée de professionnels en activité.

Bien Sportivement,

Jean-Bernard POUILLIER
Président

MOT DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA FORMATION



La formation est l'essence de tout succès.....

L'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation des Hauts de France fonctionne dans le cadre de la politique de développement de la Fédération Française de Natation et dans le respect du projet fédéral.

Elle entre dans le réseau des 13 écoles régionales de formation aux activités de la natation et s'appuie sur l'Institut National de formation aux activités de la natation (INFAN – FFN).

Créée le 3 décembre 2016 lors de la fusion des deux régions Nord Pas de Calais et Picardie, elle fonctionne sous la responsabilité du Président de la Ligue. L'offre de formation de l'ERFAN répond aux besoins des clubs, confrontés à la diversification des pratiques et l'apparition de nouveaux publics.

Elle fait partie intégrante de la dynamique de formation qui sera développée dans le nouveau plan de développement 2017 – 2024 de la ligue régionale de Natation Hauts de France de natation. L'ERFAN apporte une réponse aux besoins des clubs en matière d'encadrement bénévole et professionnel. Elle a pour objectifs de proposer des formations adaptées aux compétences, de favoriser l'accès à la formation et de professionnaliser l'encadrement.

Comme vous le savez l'obtention du diplôme de « Moniteur Sportif de Natation » M.S.N, permettra aux nouveaux encadrants d'entraîner contre rémunération. La saison prochaine, nous lançons cette formation dans notre ligue des hauts de France et vous trouverez dans notre catalogue de formation les informations nécessaires.

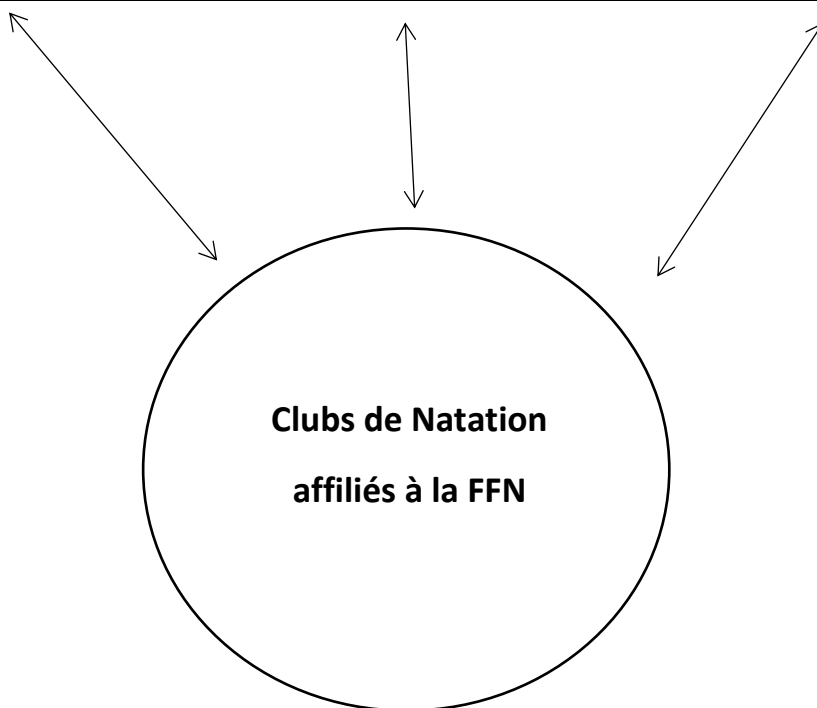
Je vous incite fortement à diffuser et à engager nos futurs entraîneurs dans cette formation.

Thomas CARPENTIER
Vice-Président Formation

PRESENTATION DU MILIEU INSTITUTIONNEL DE L'ERFAN



FFN et INFAN	Ligue Régionale de Natation Hauts-de-France et ERFAN HDF	Comité Départemental de l'Aisne
		Comité Départemental du Nord
		Comité Départemental de l'Oise
		Comité Départemental du Pas de Calais
		Comité Départemental de la Somme
	<i>Autres Ligues Régionales et ERFAN</i>	<i>Autres Comités départementaux</i>



QUI SOMMES-NOUS ?

L'ERFAN qu'est-ce que c'est ?

L'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation est l'organisme de formation de la Ligue Régionale de Natation, organe déconcentré de la Fédération Française de Natation.

Il existe une ERFAN dans chaque Région. L'ERFAN Hauts-de-France, nouvellement constituée fait donc partie d'un réseau de 13 ERFAN réparties sur le territoire Français.

Les missions des ERFAN :

Le rôle de la Fédération Française de Natation au niveau national est de définir un cadre commun de fonctionnement aux différentes ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation).

Au niveau de chaque région, l'ERFAN joue un rôle de lieu fédérateur auprès des partenaires de la FFN.

Elle joue également un rôle majeur dans :

- la pérennisation des emplois au sein des clubs, et structures du champ des Activités Aquatiques et de la Natation
- la professionnalisation des emplois dans le secteur associatif sportif
- la structuration des secteurs non professionnels
- le développement des Activités de la Natation dans les clubs et structures des Activités Aquatiques et de la Natation.

Ses missions sont :

- D'accompagner le mouvement associatif et les structures du champ des activités aquatiques dans l'organisation des pratiques
- Répondre aux besoins de formation des athlètes et pratiquants en leur permettant de bénéficier comme d'autres des mesures en faveur de l'emploi et de la formation
- Concourir à la mission de service public conférée au mouvement associatif concernant la formation mais aussi l'emploi, la structuration du territoire, le développement des pratiques, l'intégration sociale...
- Établir des relations avec les partenaires institutionnels : Directions Régionales de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale, Directions Départementales de la Cohésion Sociale, les Universités, les Conseils Régionaux.

Nous contacter :

Téléphone : 03 66 13 01 10 (06 35 13 93 48)

E-mail : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

E-mail : severine.frein@ffnatationhdf.fr

Web : hautsdefrance.ffnatation.fr

N° Siret : 828 680 462 000 29

N° Activité : 32 62 02 902 62

Siège : 138 bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES



Nos principaux partenaires institutionnels



LE BUREAU DIRECTEUR DE LA LIGUE HDF



Jean-Bernard POUILLIER

Président de la Ligue de Natation Hauts-de-France



Dominique BERTHE

Secrétaire Général de la Ligue



Jean-Paul VIDOR

Trésorier de la Ligue



Thomas CARPENTIER

Vice-Président en charge de la Formation

Responsable ERFAN



Benjamin MERCIER

Vice-Président Chargé de la Dynamique de Cohésion



Didier ANDRE

Vice-Président Chargé de la Dynamique de Service



Yves GUDIN

Vice-Président Chargé de la Dynamique de Performance

RESPONSABLES DES OFFICIELS HDF



Catherine RUSSE

Responsable des officiels NATATION COURSE

Ligue de Natation Hauts-De-France



Chantal VASSAUX

Responsable des officiels NATATION ARTISTIQUE

Ligue de Natation Hauts-De-France



Gilbert VAN STALLE

Responsable des officiels WATER POLO

Ligue de Natation Hauts-De-France



Xavier VUILLEMENOT

Responsable des officiels EAU LIBRE

Ligue de Natation Hauts-De-France

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

« Qui fait quoi à l'ERFAN HDF ? »



RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE L'ERFAN

Assument la responsabilité pédagogique.

Concourent à la mise en œuvre des orientations prises dans le cadre de la politique fédérale de formation.

Apportent une aide technique à l'élaboration des formations (contenus, formateurs...).



Benjamin TRANCHARD

Conseiller Technique Sportif

Christian FARGEAS

Directeur Technique Régional



Séverine FREIN

Responsable de l'ERFAN

En charge des diplômes d'État : BPJEPS-AAN, CAEP-MNS, BNSSA



Clémence CARPENTIER

Agent de développement de l'ERFAN

En charge des diplômes Fédéraux, des Officiels



Franck HAUDEGAND

Agent de développement de la Ligue

En charge de l'École de Natation Française

PRESENTATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Afin d'assurer l'ensemble de ses formations, l'ERFAN Hauts-de-France s'est dotée d'un réseau de partenaires, qui peuvent être :

- **Formateurs** : salarié occasionnel ou bénévole, à ce jour ils sont une soixantaine à dispenser des heures de formation sur l'ensemble du territoire Hauts-de-France. Ils peuvent être entraîneurs de club de natation, maîtres-nageurs sauveteurs, responsables d'établissements aquatiques, professeurs d'EPS, sapeurs-pompiers, dirigeants de club de natation, officiels, ou tout autre spécialiste auquel l'ERFAN pourrait faire appel pour ses formations.
- **Tuteurs** : issus des clubs de natation et des piscines de notre territoire, ils accompagnent les stagiaires de nos formations fédérales et d'état. Non rémunéré pour cette tâche, leur rôle est primordial pour la formation des animateurs et éducateurs des activités de la Natation. Leur nombre évolue chaque année et permette de tisser du lien entre toutes nos activités et actions.
- **Evaluateurs** : souvent déjà formateur ou tuteur, les évaluateurs certifient sur le terrain les stagiaires inscrits dans nos diplômes fédéraux ou d'état.
- **Clubs de natation** : ce sont les principaux acteurs et participants de nos formations. Plus ils sont acteurs de la vie fédérale régionale, plus le partenariat est fort avec la Ligue de Natation et l'ERFAN.
- **Piscines** : publiques ou privées, elles accueillent nos stagiaires autant pour les épreuves d'entrée, les cours, les évaluations que les stages. Plus largement, elles sont le lieu de pratique de nos clubs régionaux.
- **Autres partenaires** : afin de compléter ses équipes pédagogiques, l'ERFAN HDF peut faire appel aux professionnels partenaires suivants :
 - Fédération Française de Natation / Institut National de Formation aux Activités de la Natation
 - Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, antenne Hauts-de-France
 - Comité Régional de Picardie Handisport
 - Conseil Départemental de la Somme
 - Protection Civile de la Somme (ADPC 80)
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise
 - Centre Ressources en Optimisation de la Performance et en Psychologie du Sport - Wattignies
 - ...
- Ce réseau évolue chaque année. Toute personne souhaitant en faire partie est invitée à se manifester auprès de l'ERFAN HDF par candidature avec CV et lettre de motivation.



QUEL DIPLÔME ... POUR QUEL METIER ?

BF – Brevets Fédéraux, du 1^{er} au 5^{ème} degré

Les formations fédérales s'adressent à celles et ceux qui veulent s'engager dans l'encadrement, l'enseignement et l'entraînement de la natation, avec le souci de l'exigence et de la qualité, et de manière bénévole.

C'est un diplôme soumis à une formation continue tous les 2 ans, ou 4 ans pour les BF.4 et 5.

Diplômes	BF.1	Par discipline			
		BF.2	BF.3	BF.4	BF.5
Niveau d'encadrement	ENF Sauv'Nage	ENF Pass'Sports de l'Eau Pass'Compétition	1 ^{er} niveau de compétition	National Jeunes	Optimisation de la performance
	Assistant-Club				

MSN - Moniteur Sportif de Natation

Diplôme fédéral permettant d'encadrer jusqu'au niveau interrégional, le Moniteur Sportif de Natation est un Titre à Finalité Professionnelle. Il permet d'exercer dans un club de natation contre rémunération.

C'est un diplôme soumis à une formation continue tous les 2 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

BPJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Ce diplôme permet à son titulaire de concevoir, conduire et évaluer des actions d'animations sportives et d'enseignement de façon autonome dans le cadre de projets de structure. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative dans le champ des activités physiques, sportives ou socio-éducatives.

Selon la spécialité choisie, le BPJEPS prépare à différents métiers.

La Mention Activités Aquatique et de la Natation (AAN)

Prépare au métier de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Permet d'exercer en piscine et en club de natation comme rémunération.

Le Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur

Le CAEP-MNS est la formation de 3 jours que tout MNS doit suivre et valider pour continuer à exercer. Elle se déroule tous les 5 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

BNSSA – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Le BNSSA permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans la surveillance de baignade d'accès payant. C'est un diplôme soumis à une formation continue et une révision tous les 5 ans. La partie secourisme, PSE.1, se révisé tous les ans.

Filière STAPS – Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

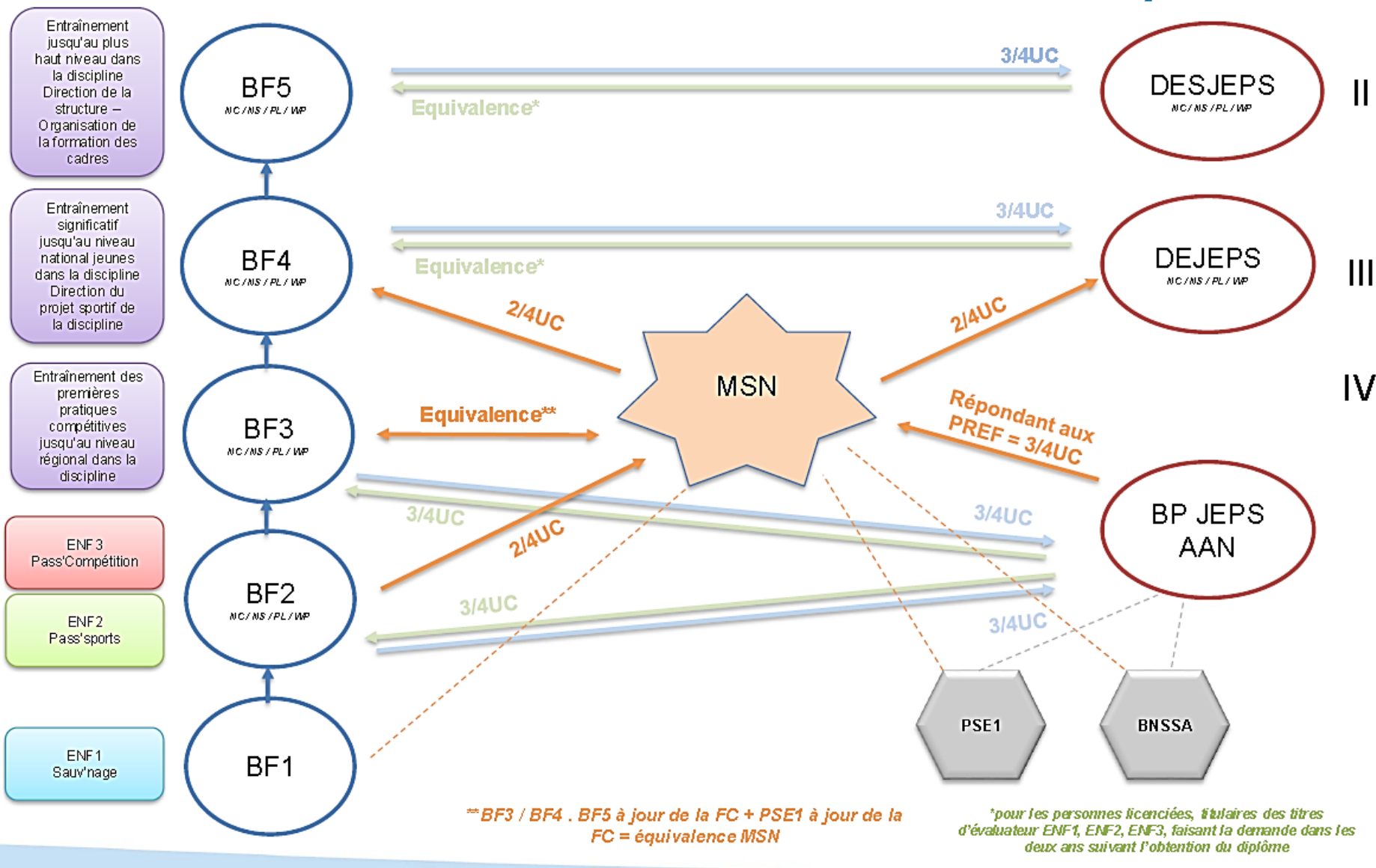
La filière STAPS se suit à l'Université. Au programme : théorie et pratique **des APS**, sciences de la vie (biologie, anatomie, physiologie...), sciences de l'homme et de la société (histoire, sociologie...). Sans oublier une langue étrangère et l'informatique. Pour les sportifs accomplis, mieux vaut ne pas compter sur la pratique, elle ne représente qu'un tiers, voire un quart du programme. Les débouchés possibles sont : Enseignement, Entraînement, Activités Physiques Adaptées, Management, Ergonomie, d'abord avec une Licence (3 ans), puis en Master (+2 ans = 5 ans).

Pour synthétiser :

Type de diplôme	Diplômes	Métier / Statut	Lieu d'exercice	Age	Durée / Type de formation	Conditions minimales pour entrer	Organisme de formation
Diplôme d'Etat – Sécurité	BNSSA	Surveillant-Sauveteur aquatique <i>Professionnel rémunéré</i>	Toute baignade	17 ans, diplôme à 18 ans	1 an = 150h <i>Pratique</i>	Savoir nager	ERFAN HDF ou autres organismes
Diplôme d'Etat - Sport	BPJEPS-AAN	Maître-Nageur Sauveteur / Educateur Sportif <i>Professionnel rémunéré</i>	Piscine, club de natation, centre de remise en forme...	18 ans	1 an = 1200h <i>En alternance</i>	BNSSA + 800m en moins de 16 minutes	ERFAN HDF ou autres organismes
Diplômes Fédéraux de la FFN	BF.1	Animateur Sauv'Nage <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	15 ans	1 an = 129h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1	ERFAN HDF
	BF.2	Educateur Ecole de Natation Française <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	16 ans	1 an = 228h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.1	ERFAN HDF
	BF.3	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	17 ans	1 an = 223h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.2	ERFAN HDF
	BF.4	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	18 ans	1 an = 454h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.3	Autres ERFAN
	BF.5	Entraîneur de Natation <i>Bénévole</i>	Club de natation FFN	18 ans	1 an = 672h <i>En alternance</i>	Savoir nager + PSC.1 Avoir le BF.4	INFAN
Titre Professionnel fédéral FFN	MSN	Entraîneur de Natation <i>Professionnel rémunéré</i>	Club de natation FFN	17 ans, diplôme à 18 ans	1 an = 550h <i>En alternance</i>	PSE.1 + BF.1 ou performance régionale	ERFAN HDF
Diplôme Universitaire	Licence STAPS	Educateur sportif / Entraîneur / Enseignant <i>Professionnel rémunéré</i>	Tout environnement selon spécialité suivie	Selon obtention bac	3 années scolaires complètes <i>Théorique/Pratique</i>	Avoir le baccalauréat	Universités

VAE – EQUIVALENCES - DISPENSES

LES PASSERELLES FORMATIONS FEDERALES / ETAT



VAE – EQUIVALENCES - DISPENSES

Ces informations sont également disponibles plus en détails sur le site de la ligue HDF :

- Les dossiers
- Formations et ERFAN
- VAE – Équivalences – Dispenses

Tableau récapitulatif :

Je suis titulaire du...	Je peux demander...	Conditions requises
<i>Quel que soit le diplôme</i>	<i>Conditions impératives</i>	<i>Etre licencié à la FFN Etre titulaire du Sauv'Nage</i>
BNSSA	Dispense des tests de sécurité du MSN (EPEF, EPMSP)	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
BEESAN ou du BEES 2	Aucune équivalence	/
	VAE d'un BF	1607h d'expérience (pendant une durée d'au moins un an, continue ou non, professionnelle ou bénévole) sur le ou les niveaux visés par le BF souhaité
	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispenses des UC 1/2/4 du DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
BPJEPS-AAN	Dispense UC 1/2/3 du BF.2	Avoir 16 ans Etre titulaire à minima du PSC.1 + Titulaire Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense UC 1/3/4 du BF.3	Avoir 17 ans Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense UC 1/2 et 4 du MSN	Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président Titulaire des titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie pour la formation PSE.1 à jour
DEJEPS	Equivalence du BF.4	Avoir 18 ans Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DEJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie
DESJEPS	Equivalence du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum Faire la demande dans les 2 ans suivant l'obtention du DESJEPS + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité

	Equivalence du MSN	Titulaire PSE.1 à jour de la formation continue + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité choisie Licencié FFN depuis au moins 2 saisons, avec expérience d'encadrement, attestée par le Président
Licence STAPS Entraînement sportif Natation	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
Moniteur Sportif de Natation	Equivalence du BF.1	MSN à jour de la formation continue (FC)
	Equivalence du BF.2 / BF.3 dans la discipline choisie pour la formation	MSN à jour de la FC
	Dispense des UC 3/4 du BF.4	MSN à jour de la FC + Titres Evaluateurs ENF de la spécialité
	Dispense des UC 2/4 du DEJEPS dans la discipline choisie pour la formation Si MSN + BF3, dispense des PREF DEJEPS	Avoir 18 ans Titulaire du PSE.1 à jour ...
BF-AC	Dispense UC 4 du BF.1	Avoir 15 ans + Titulaire Titre Evalueur ENF.1
BF.1	Dispense des EPMSP du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	Accès à l'entrée en MSN Dispense des PRMSP du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m
BF.2	Dispense des EPMSP, et des UC 1/2/3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
	PRMSP du MSN Dispense des UC 1, 2 et 3 du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour Avoir le BNSSA ou réussir un test de sécurité sur 50m
BF.3	Equivalence du MSN	Avoir 17 ans Titulaire des titres Evaluateurs ENF dans la discipline choisie pour la formation Etre à jour de la formation continue du BF3 PSE.1 à jour
	Dispense des EPMSP, et des UC 1/2/3 du BPJEPS-AAN	Titulaire du PSE.1 + BNSSA, à jour Satisfaire au test du 800m NL en moins de 16 minutes
BF.4	Equivalence du MSN	Titulaire des titres Evaluateurs ENF PSE.1 à jour
	Dispense UC 2/3/4 du DEJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF4
BF.4 + partie commune du BEES 2	Dispense UC 1/3 du BF.5	Titulaire du PSC.1 minimum + Titulaire Titres Evaluateurs ENF Fournir un mémoire d'analyse de l'expérience acquise dans le domaine de l'entraînement, de la gestion de projet et de la direction d'une équipe et les attentes de la formation au regard de cette expérience
BF.4 + spécifique du BEES 2	Dispense UC 3/4 du BF.5	
BF.5	Equivalence du MSN	Titulaire des titres Evaluateurs ENF

		PSE.1 à jour
	Dispense UC 2/3/4 du DEJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF5
	Dispense UC 1/3/4 du DESJEPS dans la discipline choisie	PSE.1 à jour Etre à jour de la formation continue du BF5
Titre d'enseignant ou anciens BF	Accès direct en BF.4 possible	Avec vérifications des compétences pluridisciplinaires et disciplinaires, Titulaire du PSC.1 minimum + Titres Evalueurs ENF de la spécialité
BF Nagez Forme Santé	Aucun	/

LES FINANCEMENTS POSSIBLES SELON VOTRE SITUATION

Le coût des formations représente souvent une limite à l'inscription. Cependant, il faut savoir que selon votre profil, il existe **différents dispositifs de financement de votre projet de formation**.

Vous êtes salarié :

Votre structure employeur peut faire une demande de financement auprès d'un OPCO (Opérateur de COmpétences). Celui-ci peut prendre en charge une partie ou la totalité des frais pédagogiques de la formation (ne sont donc pas comptés les frais annexes de déplacements, hébergement, restauration etc.). Tout employeur faisant une demande de financement OPCO pour la formation d'un de ses salariés est tenu d'en informer l'organisme de formation, afin que celui-ci puisse mettre à disposition de l'OPCO les documents et informations nécessaires à la validation et au suivi de la demande (convention de formation, devis, facture etc.).

Vous êtes sportif de haut niveau :

La FFN, via son département Haut Niveau, met en place certains dispositifs d'aides fédérales destinées à financer partiellement les projets de formation de ses sportifs de haut niveau. Dans le cas où les critères définis au préalable sont remplis par le candidat, celui-ci peut effectuer une demande d'aide fédérale. Pour plus d'informations, se renseigner directement auprès du département Haut Niveau de la FFN.

De plus, l'inscription sur liste SHN du Ministère des Sports permet d'accéder à d'autres possibilités avec les Institutions.

Vous êtes éducateur bénévole au sein d'un club FFN :

Les éducateurs bénévoles des clubs FFN ne pouvant bénéficier d'un financement OPCO peuvent prétendre à une bourse fédérale dans certaines conditions et pour certaines formations uniquement (BF Nagez Forme Santé notamment). Pour plus d'informations, se renseigner directement auprès de l'INFAN ou de l'ERFAN.

Vous êtes bénévole (dirigeant ou autre) au sein d'un club FFN :

Les bénévoles des clubs FFN peuvent activer leur CEC (Compte d'Engagement Citoyen). Ce nouveau dispositif est lié au CPF (Compte Personnel de Formation) et s'agrémente par la déclaration des heures de bénévolat réalisées dans un ou plusieurs associations (critères à respecter). Le CEC et/ou le CPF peut permettre de prendre en charge une partie ou la totalité d'une formation (critères à respecter). L'OPCO peut aussi prendre en charge, sous condition.

Vous êtes demandeur d'emploi :

Les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de financements de formations dans le cadre de leur projet de retour à l'emploi (actions de formation conventionnée, actions de formation préalables au recrutement, aide individuelle à la formation, compte personnel de formation etc.). Il est également possible que l'ERFAN puisse bénéficier d'un financement public pour une formation d'État (cas du Marché Public pour le BPJEPS-AAN).

À noter également que :

- D'autres dispositifs de financement des formations existent, particulièrement pour les jeunes (16-25 ans), auprès des **collectivités territoriales** (conseils régionaux notamment).
- Certains dispositifs de financement des formations sont **cumulables** entre eux, c'est pourquoi il est essentiel de multiplier et croiser les démarches auprès de tous les types d'acteurs susceptibles de vous apporter un financement.
- Certains comités d'entreprises peuvent prendre en charge une partie du coût de formation pour un enfant d'un de leurs employés. Renseignez-vous.
- N'hésitez pas à solliciter l'ERFAN pour un accompagnement. Il est cependant recommandé de nous solliciter en amont de votre projet formation.
- Une rubrique « **Financer 1 Formation, 1 Emploi** » complète la partie « formation et erfan » sur le site internet de la Ligue de Natation Hauts-de-France. N'hésitez pas à la consulter régulièrement !

MODALITES D'INSCRIPTION

Inscription :

L'inscription sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription, ou du dossier d'inscription, dûment rempli et signé par le demandeur, accompagné des pièces justificatives et du règlement correspondant adressés au moins 7 jours avant (sauf indication contraire) avant le début de la formation à :

ERFAN HAUTS-DE-FRANCE

138 bis Rue Léon Blum – 62 290 NOEUX LES MINES

Les bulletins ou dossiers d'inscriptions sont en téléchargement sur le site Internet de la Ligue de Natation Hauts-de-France : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique : Les dossiers => Formation et Erfan → choisir la formation souhaitée

Frais d'inscription :

Ils comprennent les frais pédagogiques et la fourniture éventuelle de supports pédagogiques.

Les frais annexes (repas, hébergement...) ne sont pas compris dans les frais d'inscriptions, sauf indication contraire.

Pour les cas spécifiques, les informations sont précisées dans la fiche de présentation de la formation.

Pour s'acquitter des frais d'inscription, vous pouvez :

- Soit joindre un chèque à l'ordre de : Ligue de Natation – ERFAN HDF,
- Soit effectuer un virement, en mentionnant impérativement la date de la formation et le nom de la formation (ou le nom du participant si un seul participant) et dans la référence de virement. La copie du virement devra être jointe au bulletin d'inscription,
- Soit joindre une confirmation de prise en charge auprès de votre OPCO (AFDAS pour le Sport). Sans confirmation nous demandons, à l'inscription, de fournir un chèque de caution, du montant de la formation.

Déroulement de la Formation :

Convocation : L'inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation par mail.

Horaires : Seuls les horaires mentionnés sur le mail de confirmation sont à prendre en compte.

Facturation et Convention :

Une facture est réalisée pour toute participation à nos formations. Pour toute facture particulière, il est nécessaire de nous en faire part à l'inscription. De même, si la formation fait l'objet d'une prise en charge, l'ERFAN doit en être avertie dans les meilleurs délais afin de s'acquitter des formalités d'usage (au moins 3 semaines avant).

En dehors des formations en alternance, des conventions peuvent être établies pour tout salarié, sur demande.

Sur demande également, nous pouvons vous fournir un devis et tout autre document nécessaire à une prise en charge.

Annulation d'Inscription :

Toute inscription qui n'aurait pas été annulée par écrit au moins 4 jours avant le début de la formation ne sera pas remboursée ou sera facturée.

Annulation de la Formation :

L'ERFAN se réserve le droit d'annuler une formation. Les stagiaires seront informés au plus tard 48h avant le début du stage et l'intégralité du coût de la formation sera reversé.

Modification :

En cas de modification de lieu et ou de dates, ou encore de la mise en place d'une nouvelle formation, le « Catalogue de Formation » en téléchargement sur le site Internet de la Ligue HDF sera modifié.

Calendrier des Brevets Fédéraux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré

CALENDRIER 2020-2021 - ERFAN												
Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Jun 2021	Juliet 2021		
1 Ma	1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Lu	1 Lu	1 Je	1 Sa	1 Ma	1 Je		
2 Me	2 Ve	2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Ma	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve		
3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je J6 BF3	3 Di	3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa		
4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu	4 Je J12 BF3	4 Je	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Di		
5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Ve	5 Ve	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Lu		
6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Sa J8 BF1	6 Sa Pt Doss	6 Ma	6 Je	6 Di	6 Ma		
7 Lu	7 Me	7 Sa J3 BF1	7 Lu	7 Je J10 BF3	7 Di J10 BF2	7 Di Pt Doss	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me		
8 Ma	8 Je	8 Di J4 BF2	8 Ma	8 Ve	8 Lu	8 Lu Pt Doss	8 Je J16 BF3	8 Sa Ret Doss	8 Ma	8 Je		
9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa J6 BF1	9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di Ret Doss	9 Me	9 Ve		
10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je J7 BF3	10 Di J8 BF2	10 Me	10 Me	10 Sa J10 BF1	10 Lu Ret Doss	10 Je	10 Sa		
11 Ve	11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu	11 Je	11 Je	11 Di J13 BF2	11 Ma	11 Ve	11 Di		
12 Sa	12 Lu	12 Je J4 BF3	12 Sa J5 BF1	12 Ma	12 Ve	12 Ve	12 Lu	12 Me	12 Sa	12 Lu		
13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di J6 BF2	13 Me	13 Sa	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma		
14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Di	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Me		
15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Lu	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je		
16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve		
17 Je	17 Sa Rentrée	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Me	17 Me	17 Sa J14 BF2	17 Lu	17 Je	17 Sa		
18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Je J13 BF3	18 Je J14 BF3	18 Di J15 BF2	18 Ma	18 Ve	18 Di		
19 Sa	19 Lu J1 BF1	19 Me J5 BF3	19 Sa	19 Ma	19 Ve	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu		
20 Di	20 Ma J2 BF1	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Sa J11 BF2	20 Sa J9 BF1	20 Ma	20 Je J17 BF3	20 Di	20 Ma		
21 Lu	21 Me	21 Sa J4 BF1	21 Lu J7 BF2	21 Je J11 BF3	21 Di	21 Di J12 BF2	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me		
22 Ma	22 Je J1 BF2	22 Di J5 BF2	22 Ma J8 BF3	22 Ve	22 Lu	22 Lu	22 Je	22 Sa J18 BF2	22 Ma	22 Je		
23 Me	23 Ve J2 BF2	23 Lu	23 Me J9 BF3	23 Sa J7 BF1	23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve		
24 Je	24 Sa J3 BF2	24 Ma	24 Je	24 Di J9 BF2	24 Me	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa		
25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Je	25 Je J15 BF3	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di		
26 Sa	26 Lu J1 BF3	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Ve	26 Lu J16 BF2	26 Me	26 Sa	26 Lu		
27 Di	27 Ma J2 BF3	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa	27 Sa	27 Ma J17 BF2	27 Je	27 Di	27 Ma		
28 Lu	28 Me J3 BF3	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Di	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me		
29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve		29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je		
30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me	30 Sa		30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Ve		
	31 Sa		31 Je	31 Di		31 Me		31 Lu		31 Sa		

En bleu : les journées de cours du Brevet Fédéral 1^{er} degré

En vert : les journées de cours du Brevet Fédéral 2^{ème} degré

En rouge : les journées de cours du Brevet Fédéral 3^{ème} degré

Brevet Fédéral 1^{er} degré

Nombre d'heure de formation :
129h

- **80h** en centre
- **10h** de travail personnel
- **35h** de stage en structure avec un groupe visant l'acquisition du sauv'nage
- **4h** d'accompagnement en déplacement

Les Unités capitalisables :

UC 1 EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

UC 2 EC d'encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

UC 3 EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

UC 4 EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

Nombre de stagiaires min : 8 pers

Tarif : 1024€



Objectifs du BF 1

Le BF 1 intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage. Il a pour principales missions :

- de conduire des activités vers l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

Prérequis à l'entrée en formation

Avant de débiter la formation, un positionnement sera effectué

- . Être licencié FFN
- . Avoir 15 ans au plus tard le 31 décembre 2020
- . Être titulaire du Sauv'Nage ou satisfaire aux conditions de substitution
- . Être titulaire du PSC 1 avant la fin de formation

Prérequis du tuteur

La personne assurant la fonction de tuteur, doit être âgée de 18 ans, titulaire du BEESAN, BEES 2, BPJEPS AAN ou titulaire du BF 2 depuis au moins 2 ans.

Déroulement de la formation

Lieux des journées de cours : dans la région Hauts de France, lieux géographiques adaptés à l'ERFAN, aux formateurs et stagiaires.

Journées de cours : Dispensées par l'équipe ERFAN, le samedi, dimanche et journées pendant les vacances scolaires

Les certifications

Épreuve 1 : validant UC 1 et UC 4 → Constitution du livret du stagiaire en lien avec le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et l'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée, suivi d'un entretien

Épreuve 2 : validant UC 2 → Épreuves pédagogiques

Épreuve 3 : validant UC 3 → Test de sécurité et démonstration du test sauv'nage

Merci de vous rapprocher de Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation BF 1 en envoyant un mail à cette adresse :

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

BF 2

Natation

Course

Nombre d'heure de formation :
228h

- **134h** en centre
- **26h** de travail personnel
- **60h** de stage en structure avec un groupe visant l'acquisition du Pass'sport de l'eau
- **8h** d'accompagnement en déplacement avec nuitées

Les Unités capitalisables :

UC 1 EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

UC 2 EC d'encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 2 Pass'sports de l'eau, de l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages et de l'acquisition de l'ENF 3 Pass'compétition natation course en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

UC 3 EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

UC 4 EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitées

Nombre de stagiaires min : 8 pers

Tarif : 1715€



Objectifs du BF 2

Le Breveté fédéral 2ème degré natation course intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau et/ou les personnes en vue de l'acquisition de l'ENF3 - Pass'compétition natation course.

Prérequis à l'entrée en formation

Avant de débiter la formation, un positionnement sera effectué

- . Avoir 16 ans minimum
- . Être licencié à la Fédération française de natation,
- . Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent,
- . Être titulaire de l'ENF1 - Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée
- . Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres
- . Être titulaire du Brevet fédéral 1er degré ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Aquatiques et de la Natation (BP JEPS AAN) et également titulaire du titre d'évaluateur ENF 1.

Prérequis du tuteur

La personne assurant la fonction de tuteur doit être âgée de 18 ans, titulaire du BEESAN ou BEES 2 ou BPJEPS-AAN ou BF 3 minimum et titulaire du diplôme depuis au moins 2 ans

Déroulement de la formation

Lieux des journées de cours : dans la région Hauts de France, lieux géographiques adaptés à l'ERFAN, aux formateurs et stagiaires.

Journées de cours : Dispensées par l'équipe ERFAN le samedi, dimanche et journées pendant les vacances scolaires

Les certifications

Épreuve 1 : validant UC 1 et UC 4 → Cette épreuve est réalisée à l'issue de la présentation d'un dossier présentant plusieurs actions dans le cadre du fonctionnement du club et de l'accompagnement de mineurs en déplacement ou en compétition avec nuitées.

Épreuve 2 : validant UC 2 → Épreuves pédagogiques

Épreuve 3 : validant UC 3 → Test de sécurité, démonstration du test ENF 2 et démonstration des 4 nages

Merci de vous rapprocher de Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation BF 2 en envoyant un mail à cette adresse :

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

BF 3

Natation

Course

Nombre d'heure de formation :
223h

- **130h** en centre
- **31h** de travail personnel
- **50h** de stage en structure avec un groupe visant la pratique compétitive de niveau régional
- **12h** d'accompagnement en déplacement avec nuitée

Les Unités capitalisables :

UC 1 EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

UC 2 EC d'encadrer une séance, un cycle en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation course en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

UC 3 EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

UC 4 EC de coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'École de Natation Française au sein du club

Nombre de stagiaires min : 8 pers

Tarif : 1664€



Objectifs du BF 3

Le Breveté fédéral 3ème degré natation course intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre en natation course les titulaires de l'ENF3 - Pass'compétition natation course qui préparent les pratiques compétitives jusqu'au niveau régional en natation course.

Prérequis à l'entrée en formation

Avant de débiter la formation, un positionnement sera effectué

- . Être licencié FFN
- . Avoir 17 ans minimum
- . Être titulaire du BF.2 ou BPJEPS-AAN et des titres d'évaluateur ENF1, ENF2 et ENF3
- . Être titulaire PSC.1 à minima
- . Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50 mètres

Prérequis du tuteur

La personne assurant la fonction de tuteur, doit être âgée de 18 ans, titulaire du BEESAN, BEES 2, BPJEPS AAN ou titulaire du BF 3 depuis au moins 2 ans.

Déroulement de la formation

Lieux des journées de cours : dans la région Hauts de France, lieux géographiques adaptés à l'ERFAN, aux formateurs et stagiaires.

Journées de cours : Dispensées par l'équipe ERFAN, journées de cours en semaine, prévoir une amplitude horaire de 8h. (Pas d'aménagement horaire possible pour entraîner dans vos clubs ni le matin ni le soir)

Les certifications

Épreuve 1 : validant UC 1 et UC 4 → Cette épreuve est réalisée à l'issue de la présentation d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club et de ses activités de coordination pour la mise en œuvre du projet pédagogique de l'ENF au sein du club.

Épreuve 2 : validant UC 2 → Épreuves pédagogiques

Épreuve 3 : validant UC 3 → Test de sécurité, démonstration du test ENF 3 natation course et entretien

Merci de vous rapprocher de Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation BF 3 en envoyant un mail à cette adresse :

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

BF 4

Natation

Course

Nombre d'heure de formation :
454h

- **137h** en centre
- **82h** de travail personnel
- **160h** de stage en structure avec un groupe visant des compétitions nationales
- **35h** de stage dans une autre structure, à minima dans un club label formateur ou CAF

(organisé librement pendant la formation)

- **40h** d'accompagnement en déplacement avec nuités

Les Unités capitalisables :

UC 1 EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial.

UC 2 EC d'encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national.

UC 3 EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités.

UC 4 EC de coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course

Nombre de stagiaires min : 8 pers

Tarif : - € (à définir)

Objectifs du BF 4

Les titulaires du Brevet fédéral 4^{ème} degré natation course interviennent au sein d'un club de la Fédération française de natation. Ils sont chargés de l'entraînement d'une population de sportifs évoluant dans un système compétitif en natation course.

Ils ont vocation à encadrer une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national senior.

Prérequis à l'entrée en formation

Avant de débiter la formation, un positionnement sera effectué

- . Avoir 18 ans minimum
- . Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- . Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent
- . Être titulaire de l'ENF 1 - Sauv'nage ou satisfaire à un autre test
- . Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m
- . Être titulaire du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation course ou BEESAN ou option natation sportive (BEES 1^{er} natation sportive) et également titulaire des titres d'évaluateur ENF 1, ENF 2 et ENF 3 natation course ou du diplôme du « Moniteur Sportif de Natation »
- . Ou Être titulaire de la licence entrainement sportif

Prérequis du tuteur

La personne assurant la fonction de tuteur, titulaire au moins du Brevet fédéral 4^{ème} degré natation course possède une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement et doit obligatoirement être majeure et être agréée par le conseiller technique régional responsable pédagogique de l'ERFAN et le Directeur Technique National.

Déroulement de la formation

Lieux des journées de cours : dans la région Hauts de France, lieux géographiques adaptés à l'ERFAN, aux formateurs et stagiaires.

Journées de cours : En 2021. Dispensées par l'équipe ERFAN. Environ 22 journées de cours en semaine, prévoir une amplitude horaire de 8h. (Pas d'aménagement horaire possible pour entrainer dans vos clubs ni le matin ni le soir)

Les certifications

Épreuve 1 : validant UC 1 → Rédaction d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club.

Épreuve 2 : validant UC 2 → Épreuves pédagogiques

Épreuve 3 : validant UC 3 → Test de sécurité

Épreuve 4 : validant UC 4 → Rédaction d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet sportif de la natation course au sein du club.

Merci de vous rapprocher de Benjamin TRANCHARD et Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation BF 4 en envoyant un mail aux adresses suivantes :

benjamin.tranchard@outlook.fr et clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

BF Nagez Forme Santé

Formation réalisée en
partenariat avec la région
Grand- Est

Nombre d'heure de formation :
68h

- **68h** en centre

Les Unités capitalisables :

UC 1 EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel

UC 2 EC de maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités.

UC 3 EC de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

Nombre de stagiaires min : 8 pers

Tarif : 1200€



Objectifs du BF Nagez Forme Santé

Les titulaires du Brevet fédéral Nagez Forme Santé interviennent auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadrent en vue d'obtenir ou maintenir « un capital » santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie. La santé étant considérée dans ses trois dimensions : physique, mentale et sociale.

Prérequis à l'entrée en formation

Avant de débiter la formation, un positionnement sera effectué

- . Avoir 18 ans minimum
- . Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- . Être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent
- . Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m
- . Être titulaire d'un Brevet fédéral 3ème degré de la Fédération Française de Natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'état ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue.

Déroulement de la formation

Lieux des journées de cours : dans la région Hauts de France et Grand-Est, lieux géographiques adaptés à l'ERFAN, aux formateurs et stagiaires.

Journées de cours : Dispensées par l'équipe ERFAN. Environ 12 journées de cours en semaine, regroupées en 3 jours consécutifs. Prévoir une amplitude horaire de 8h.
(Pas d'aménagement horaire possible pour entraîner dans vos clubs ni le matin ni le soir)

Les certifications

Épreuve 1 : validant UC 1 et UC 3 → Epreuve écrite et orale

Etape 1 : Rédaction d'un dossier portant sur la conception d'un projet Nagez Forme Santé au sein d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins.

Etape 2 : Epreuve oral portant sur le dossier

Épreuve 2 : validant UC 2 → Epreuve écrite, orale et test sécurité

Etape 1 : QCM portant sur les connaissances abordées en formation

Etape 2 : Epreuve oral portant sur les connaissances nécessaires à l'encadrement d'une natation adaptée, liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé

Etape 3 : Test de sécurité

Merci de vous rapprocher de Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation BF NFS en envoyant un mail à l'adresse suivante : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

Moniteur Sportif de Natation

Nombre d'heure de formation :
470h

- **260h** en centre
- **210h** de stage en structure visant les groupes école de natation et groupes d'entraînement d'une pratique compétitive régionale

Les Unités capitalisables :

UC 1 Encadrer un groupe en sécurité

UC 2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives

UC 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial

UC 4 S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club

UC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

Nombre de stagiaires min : 8 pers

Tarif : 3379€



Objectifs du MSN

Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la natation. Il accueille, encadre, initie, entraîne, en responsabilité au sein des clubs affiliés à la FFN. Il accompagne en responsabilité, un groupe de sportifs lors de compétitions ou stages. Il intervient auprès des groupes école de natation et d'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional.

Prérequis à l'entrée en formation

Avant de débiter la formation, un positionnement sera effectué

- . Être licencié FFN
- . Avoir 17 ans minimum
- . Être titulaire du PSE 1, à jour de sa révision
- . Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois
- . Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m, ou titulaire du BNSSA à jour
- . Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'un niveau régional, ou être titulaire du BF 1, ou un justificatif permettant d'attester de 2 années de licence non consécutives issues d'une pratique compétitive ou de loisirs.

Prérequis du tuteur

La personne assurant la fonction de tuteur doit être âgée de 18 ans, titulaire d'une qualification professionnelle de niveau 4 dans le champ des activités de la natation depuis au moins 1 an.

Déroulement de la formation

Lieux des journées de cours : dans la région Hauts de France, lieux géographiques adaptés à l'ERFAN, aux formateurs et stagiaires.

Journées de cours : Dispensées par l'équipe ERFAN, journées en semaine, le samedi, dimanche et journées pendant les vacances scolaires.

Les certifications

Épreuve 1 : validant UC 1 → Test de sécurité, épreuve physique, entretien et rapport de stage

Épreuve 2 : validant UC 2 → Épreuves pédagogiques

Épreuve 3 : validant UC 3 → Création d'un support de communication suivie d'un entretien, mise en situation professionnelle pour la gestion administrative et technique

Épreuve 4 : validant UC 4 → Entretien

Épreuve 5 : validant UC 5 → Séance d'entraînement suivie d'un entretien

Merci de vous rapprocher de Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation MSN en envoyant un mail à cette adresse :

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

Les critères permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation sont les suivants :

Natation Course / Eau Libre :

Grille de performance d'un niveau régional. La performance est effectuée selon les règles de la FINA, en présence obligatoire du CTS coordonnateur, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection du MSN.

Dames	Epreuves	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1:09.50	100 NL	1:01.50
2:31.50	200 NL	2:16.50
5:17.00	400 NL	4:50.00
10:53.00	800 NL	10:03.50
20:58.50	1500 NL	19:08.50
37.00	50 DOS	32.50
1:19.00	100 DOS	1:10.00
2:49.50	200 DOS	2:33.00
40.50	50 BRASSE	35.50
1:28.50	100 BRASSE	1:18.00
3:09.50	200 BRASSE	2:48.50
34.00	50 PAPILLON	30.50
1:16.50	100 PAPILLON	1:08.00
2:48.50	200 PAPILLON	2:31.00
2:53.00	200 4 NAGES	2:34.50
6:05.00	400 4 NAGES	5:29.00

Water-Polo :

Avoir participé à un championnat de France jeune, 15 ans, 17 ans, N3, N2 ou N1. La participation est attestée par l'inscription du joueur sur la feuille de match à 8 reprises minimum au d'une même saison sportive.

Natation Artistique :

Avoir participé aux championnats régionaux au minimum. La participation est attestée par le classement officiel de la nageuse lors de la publication officielle des résultats.

Plongeon :

Avoir participé à un championnat régional de Plongeon (présence de 2 clubs minimum). Avoir réalisé à ce championnat une série de plongeon à partie d'un tremplin de 1m et/ou 3m et/ou d'une plateforme de 5m, 7.5m, 10m composée de figures exécutées dans au moins 3 sens de rotations différents (rotation avant, arrière et vrille, telles que décrites par la réglementation FINA) et comprenant au moins ½ tour pour chaque sens de rotation. La position du corps au moment de l'exécution des plongeon est libre.

CALENDRIER 2020-2021 - Moniteur Sportif Natation

Septembre 2020		Octobre 2020		Novembre 2020		Décembre 2020		Janvier 2021		Février 2021		Mars 2021		Avril 2021		Mai 2021		Juin 2021		Juillet 2021	
1 Ma		1 Je		1 Di		1 Ma		1 Ve		1 Lu		1 Lu		1 Je		1 Sa		1 Ma		1 Je	
2 Me		2 Ve		2 Lu		2 Me		2 Sa		2 Ma		2 Ma		2 Ve		2 Di		2 Me		2 Ve	
3 Je		3 Sa		3 Ma		3 Je	MSN -11	3 Di		3 Me		3 Me		3 Sa		3 Lu		3 Je		3 Sa	Remed
4 Ve		4 Di		4 Me		4 Ve		4 Lu		4 Je	MSN 21	4 Je		4 Di		4 Ma		4 Ve		4 Di	
5 Sa		5 Lu		5 Je		5 Sa		5 Ma		5 Ve		5 Ve		5 Lu		5 Me		5 Sa	Certif	5 Lu	
6 Di		6 Ma		6 Ve		6 Di		6 Me		6 Sa		6 Sa		6 Ma		6 Je		6 Di		6 Ma	
7 Lu		7 Me		7 Sa		7 Lu		7 Je	MSN -17	7 Di	MSN -21	7 Di	Pt Doss	7 Me		7 Ve		7 Lu		7 Me	
8 Ma		8 Je		8 Di	MSN -7	8 Ma		8 Ve		8 Lu		8 Lu	Pt Doss	8 Je	MSN -27	8 Sa		8 Ma		8 Je	
9 Me		9 Ve		9 Lu		9 Me		9 Sa		9 Ma		9 Ma		9 Ve		9 Di	Ret Doss	9 Me		9 Ve	
10 Je		10 Sa		10 Ma		10 Je	MSN -12	10 Di	MSN -18	10 Me		10 Me		10 Sa		10 Lu	Ret Doss	10 Je		10 Sa	
11 Ve		11 Di		11 Me		11 Ve		11 Lu		11 Je		11 Je		11 Di	MSN -28	11 Ma		11 Ve		11 Di	
12 Sa		12 Lu		12 Je	MSN -8	12 Sa		12 Ma		12 Ve		12 Ve		12 Lu		12 Me		12 Sa		12 Lu	
13 Di		13 Ma		13 Ve		13 Di	MSN -13	13 Me		13 Sa		13 Sa		13 Ma		13 Je		13 Di		13 Ma	
14 Lu		14 Me		14 Sa		14 Lu		14 Je		14 Di		14 Di		14 Me		14 Ve		14 Lu		14 Me	
15 Ma		15 Je		15 Di		15 Ma		15 Ve		15 Lu		15 Lu		15 Je		15 Sa		15 Ma		15 Je	
16 Me		16 Ve		16 Lu		16 Me		16 Sa		16 Ma		16 Ma		16 Ve		16 Di		16 Me		16 Ve	
17 Je		17 Sa	Rentrée	17 Ma		17 Je		17 Di		17 Me		17 Me		17 Sa	MSN -29	17 Lu		17 Je		17 Sa	
18 Ve		18 Di		18 Me		18 Ve		18 Lu		18 Je	MSN -22	18 Je	MSN -24	18 Di	MSN -30	18 Ma		18 Ve		18 Di	
19 Sa		19 Lu		19 Je	MSN -9	19 Sa		19 Ma		19 Ve		19 Ve		19 Lu		19 Me		19 Sa		19 Lu	
20 Di		20 Ma		20 Ve		20 Di		20 Me		20 Sa	MSN -23	20 Sa		20 Ma		20 Je	MSN -33	20 Di		20 Ma	
21 Lu		21 Me		21 Sa		21 Lu	MSN -14	21 Je	MSN -19	21 Di		21 Di	MSN -25	21 Me		21 Ve		21 Lu		21 Me	
22 Ma		22 Je	MSN -1	22 Di	MSN -10	22 Ma	MSN -15	22 Ve		22 Lu		22 Lu		22 Je		22 Sa	MSN -34	22 Ma		22 Je	
23 Me		23 Ve	MSN -2	23 Lu		23 Me	MSN -16	23 Sa		23 Ma		23 Ma		23 Ve		23 Di		23 Me		23 Ve	
24 Je		24 Sa	MSN -3	24 Ma		24 Je		24 Di	MSN -20	24 Me		24 Me		24 Sa		24 Lu		24 Je		24 Sa	
25 Ve		25 Di		25 Me		25 Ve		25 Lu		25 Je		25 Je	MSN -26	25 Di		25 Ma		25 Ve		25 Di	
26 Sa		26 Lu	MSN -4	26 Je		26 Sa		26 Ma		26 Ve		26 Ve		26 Lu	MSN -31	26 Me		26 Sa		26 Lu	
27 Di		27 Ma	MSN -5	27 Ve		27 Di		27 Me		27 Sa		27 Sa		27 Ma	MSN -32	27 Je		27 Di		27 Ma	
28 Lu		28 Me	MSN -6	28 Sa		28 Lu		28 Je		28 Di		28 Di		28 Me		28 Ve		28 Lu		28 Me	
29 Ma		29 Je		29 Di		29 Ma		29 Ve				29 Lu		29 Je		29 Sa		29 Ma		29 Je	
30 Me		30 Ve		30 Lu		30 Me		30 Sa				30 Ma		30 Ve		30 Di		30 Me		30 Ve	
		31 Sa				31 Je		31 Di				31 Me				31 Lu				31 Sa	

BF FORMATION CONTINUE

Nombre d'heure de formation :

BF 1 : 1 journée en centre

BF 2 : 1 journée et demie en centre

BF 3/MSN : 2 journées en centre

BF 4/BF 5 : 2 journées en centre

BF NFS : 1 journée

Tarif : Le tarif varie selon le niveau du diplôme révisé. Le coût de la formation, comprend les frais pédagogiques, les frais liés à la certification et au suivi des stagiaires. Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO, par le pôle emploi, par le club (convention de formation).

Objectifs de la Formation Continue des BF

La formation continue des Brevets Fédéraux est obligatoire, elle permet de Conserver les prérogatives du BF en sa possession et de maintenir à jour ses connaissances et compétences pédagogiques et sécuritaires

Prérequis à l'entrée en formation

- . Être licencié à la Fédération Française de Natation
- . Être titulaire d'un diplôme Fédéral depuis 2 ans, ou 4 ans pour les BF 4 et BF 5
- . Exercer les compétences en lien avec le ou le BF révisés

Programme de la formation

- Révision secourisme
- Test de sécurité
- Mises en situation pratique
- Pédagogie en rapport avec les compétences du BF révisé
- Pédagogie NFS pour les personnes titulaires d'un BF Nagez Forme Santé

Lieu : Territoire Hauts-de-France

Dates : Courant janvier 2021, à confirmer

Déroulement de la formation :

Pour les personnes qui révisent un BF 3/MSN/BF 4/BF 5, prévoir 2 journées consécutives avec hébergement sur place.

Intervenants : Equipe pédagogique ERFAN

Pour rappel :

La formation continue d'un Brevet Fédéral est obligatoire.

Tous les 2 ans pour les personnes titulaires d'un :

- BF 1
- BF 2
- BF 3/MSN
- BF Nagez Forme Santé

Tous les 4 ans pour les personnes titulaires d'un :

- BF 4
- BF 5

Merci de vous rapprocher de Clémence CARPENTIER si vous êtes intéressés par la formation BF NFS en envoyant un mail à l'adresse suivante : clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

PRESENTATION FORMATION D'ETAT

BPJEPS-AAN – ERFAN Hauts-de-France

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

Métiers et emplois : Il confère à son titulaire le titre de « Maître-Nageur Sauveteur » - Niveau IV

Objectifs de formation :

- Être capable d'accueillir et encadrer tous types de public dans une pratique, aussi bien de loisirs, de découverte, d'initiation, d'animation et d'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure en s'intégrant à une équipe de travail et à la conception d'un projet d'animation qui tienne compte de la spécificité des activités aquatiques et de la natation

Dates de formations : du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021

Sélections : 16 ou 18 septembre 2020

Lieux de formations : AMIENS – Auberge de Jeunesse

Public visé : Candidat ayant satisfait aux exigences préalables requises à l'entrée en formation (EPEF) et aux tests de sélection

EPEF : titulaire du PSE.1 et du BNSSA à jour de leurs formations continues. Réaliser un 800m Nage Libre en moins de 16 minutes

Intervenants durant la formation : Formateurs BEESAN, BEES 2, Licence STAPS

Programme de la formation : 622 heures en centre et 500 heures en entreprise
4 Unités capitalisables. 2 UC transversales à tous les BPJEPS, 2 UC de spécialité AAN

Rôle et action de l'ERFAN HDF :

L'ERFAN HDF est maître d'œuvre de cette formation BPJEPS-AAN organisée à AMIENS. Elle organise et intervient sur toute la formation, en autonomie.

Coût : 35€ de frais inscription + 6006€ à 6830€ de frais de formation, selon profil et financeur, à étudier
Formation inscrite au Programme Régional de Formation du Conseil Régional Hauts-de-France

Réunions d'informations collectives :

- Sur inscription, par mail : severine.frein@ffnatationhdf.fr
- Lundis 27 juillet, 31 août et 7 septembre, de 17h30 à 19h00

Modalités d'inscriptions :

- ERFAN HDF : dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – BPJEPS-AAN

- Avant le 10 septembre 2020

PRESENTATION FORMATION D'ETAT

BPJEPS-AAN - CREPS de WATTIGNIES

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

Métiers et emplois : Il confère à son titulaire le titre de « Maître-Nageur Sauveteur » - Niveau IV

Objectifs de formation :

- Être capable d'accueillir et encadrer tous types de public dans une pratique, aussi bien de loisirs, de découverte, d'initiation, d'animation et d'enseignement des Activités Aquatiques et de la Natation
- Être capable de participer au fonctionnement d'une structure en s'intégrant à une équipe de travail et à la conception d'un projet d'animation qui tient compte de la spécificité des activités aquatiques et de la natation.

Dates de formations : du 24 septembre 2020 au 14 juin 2021

Lieux de formations : CREPS de Wattignies



Public visé : Candidat ayant satisfait aux exigences préalables requises à l'entrée en formation (EPEF) et aux tests de sélection

EPEF : titulaire du PSE.1 et du BNSSA à jour de leurs formations continues. Réaliser un 800m Nage Libre en moins de 16 minutes

Intervenants durant la formation : Formateurs BEESAN et BEES 2

Programme de la formation : 750 heures en centre et 300 heures en entreprise

4 Unités capitalisables. 2 UC transversales à tous les BPJEPS, 2 UC de spécialité AAN

Rôle et action de l'ERFAN HDF :

Partenaire du CREPS, l'ERFAN HDF intervient uniquement sur les UC de spécialité, dans son cœur de métier des Activités de la Natation

Coût : voir CREPS de Wattignies

Modalités d'inscriptions :

Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables sur le site Internet du CREPS de Wattignies. Il convient de suivre la procédure indiquée :

<http://www.creps-wattignies.fr/78-formations-aux-metiers-du-sport/211-activites-aquatiques-et-de-la-natation>

CAEP-MNS

Objectifs de formation :

- S'adapter à l'évolution technique, pédagogique, réglementaire, etc., du métier de Maître-Nageur Sauveteur,
- Agir et réagir de manière pertinente et adaptée dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche, selon un contexte donné,
- Conserver ses prérogatives d'exercice de professionnel des activités aquatiques et de la natation pour les cinq années à venir.

Prérequis d'inscription :

- Etre titulaire du Titre de Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS-AA + CS SSMA, BPJEPS-AAN, DEJEPS, BEESAN, BEES 2, MNS, Licence STAPS Entraînement + UE SSMA ou Licence AGOAPS)
- Etre à jour de la formation continue du PSE.1,
- Garantir les aptitudes physiques à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (certificat médical de non contre-indication, formulaire type).

Dates, durée et lieux de mise en œuvre :

- Session 1 : du 7 au 9 septembre 2020 → CREPY EN VALOIS - 60
- Session 2 : du 12 au 14 octobre 2020 → CHAUNY – 02
- Session 3 : du 23 au 25 novembre 2020 → AMIENS - 80
- Session 4 : du 7 au 9 décembre 2020 → PERONNE - 80
 - Durée = 21h00

Contenus :

- Définis par l'arrêté du 23 octobre 2015
 - Une 1ère partie portant sur l'évolution de l'environnement professionnel
 - Une 2ème partie portant sur les procédures de secours

Méthode d'évaluations :

- Épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250m.
- Parcours de secours à personne

Inscription :

- ERFAN HDF : dossier en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
 - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan – CAEP-MNS

Date limite d'inscription : 2 mois avant chaque session (réglementaire)

Coût :

- 30€ de frais administratifs + frais pédagogiques de :
- 157,50€ si financement personnel, **soit 187,50€**
- 192,15€ si financement employeur ou autre financeur, **soit 222,15€**



BNSSA – FORMATION CONTINUE

Objectifs de la formation :

- Formation aux Premiers Secours en Equipe, de niveau 1 (PSE.1)
- Préparation aux épreuves de l'examen BNSSA : Sauvetage, Secourisme, Réglementation
- Devenir Surveillant-Sauveteur (piscine, plan d'eau, mer...)

Pré requis :

- Savoir nager sur le ventre et sur le dos
- Pouvoir réaliser une apnée et remorquer un mannequin
- Etre âgé de 18 ans au moins en 2021 ou apporter la preuve de son émancipation (décision du Tribunal des Familles)

Nombre de stagiaires : 22 maximum - 12 minimum

Date et lieux de formation :

- Tous les lundis et jeudis de mi-septembre 2020 à juin 2021
- Amplitude horaire : 20h30 à 22h00
- Lieu : Piscine Le Coliseum - 80000 AMIENS

Dates d'examens : Entre avril et juin 2021 (fixées fin 2020)

En fonction de votre niveau, l'équipe de formateurs vous présentera sur l'une des dates :

L'examen devrait avoir lieu un lundi matin, de 6h30 à 12h30, à la piscine Le Coliseum – AMIENS, ou à l'Aqu'Abb à ABBEVILLE

Épreuves du BNSSA :

1- Parcours de 100m : 25m nage libre / 2x25m avec 15m d'apnée / 25m remorquage du mannequin. Parcours à couvrir en moins de 2 minutes 40,

2- Parcours de 250m : 200m en palmes-masque-tuba / 50m remorquage du mannequin avec les palmes. Parcours à couvrir en moins de 4 minutes 20,

3- Secours à personne : nage d'approche, prise de dégagement, remorquage, sortie d'eau, mise en sécurité de la victime et échanges avec le jury. L'épreuve se réalise en short et T-Shirt.

4- Réglementation sous la forme d'un QCM de 40 questions : obtenir au moins 30 bonnes réponses.

Coût :

- 520 € : formation complète
- 320 € : déjà titulaire du PSE.1, et devant réviser le PSE.1
- 220 € : déjà titulaire du PSE.1, à jour de sa révision annuelle



Inscriptions :

- Courant septembre
- Dossier d'inscription en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
 - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan - BNSSA

Partenariat :

- L'ERFAN HDF réalise cette formation en partenariat avec la Protection Civile de la Somme (APDC 80). Nous effectuons la partie sauvetage. Ils effectuent les parties secourisme et réglementation.

BNSSA RESERVE AUX ATHLETES FFN

Objectifs de la formation :

- Formation aux Premiers Secours en Équipe, de niveau 1 (PSE.1)
- Préparation aux épreuves de l'examen BNSSA : Sauvetage, Secourisme, Réglementation
- Devenir Surveillant-Sauveteur (piscine, plan d'eau, mer...)

Pré requis :

- Licencié dans un club FFN
- Justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie (critères d'entrée à ceux du MSN)
- Avoir une recommandation de l'entraîneur et du président de son club
- Etre âgé de 18 ans au moins en 2021 ou apporter la preuve de son émancipation (décision du Tribunal des Familles)

Nombre de stagiaires : 16 maximum - 8 minimum

Date et lieux de formation :

- Une semaine bloquée du lundi au samedi, durant les vacances d'hiver (du 22 au 27 février 2021 ? : en attente de confirmation)
- Amplitude horaire : 8h00 à 19h00
- Lieu : Piscine Le Coliseum - 80000 AMIENS

Dates d'examens : Entre avril et juin 2020 (fixées par la DDCS de la Somme)

En fonction de votre niveau, l'équipe de formateurs vous présentera sur l'une des dates :

L'examen devrait avoir lieu un lundi matin, de 6h30 à 12h30, à la piscine Le Coliseum – AMIENS, ou à l'Aqu'Abb à ABBEVILLE.

Épreuves du BNSSA :

- 1- Parcours de 100m : 25m nage libre / 2x25m avec 15m d'apnée / 25m remorquage du mannequin. Parcours à couvrir en moins de 2 minutes 40,
- 2- Parcours de 250m : 200m en palmes-masque-tuba / 50m remorquage du mannequin avec les palmes. Parcours à couvrir en moins de 4 minutes 20,
- 3- Secours à personne : nage d'approche, prise de dégagement, remorquage, sortie d'eau, mise en sécurité de la victime et échanges avec le jury. L'épreuve se réalise en short et T-Shirt.
- 4- Réglementation sous la forme d'un QCM de 40 questions : obtenir au moins 30 bonnes réponses.

Coût :

- 440 € : formation complète
- 240 € : déjà titulaire du PSE.1



Inscription et date limite d'inscription :

- Courant décembre/janvier
- Dossier d'inscription en téléchargement sur notre site internet : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
 - Rubrique : Les dossiers – Formation et Erfan - BNSSA

Partenariat :

L'ERFAN HDF réalise cette formation en partenariat avec la Protection Civile de la Somme (APDC 80). Nous effectuons la partie sauvetage. Ils effectuent les parties secourisme et réglementation.

FORMATION OFFICIEL NATATION COURSE

Nombre d'heure de formation :

Formation Chronométrateur : 1h

Formation Juge : 1h

Formation Starter : 1h

Formation Juge-arbitre : 1h

Responsables de la Natation Course :

Yves GUDIN et Hervé KUREK

Responsables de secteur :

Selon secteur

**Attention- Réforme en cours –
Informations en cours de validation**

Nombre de stagiaires max :

30 personnes

Tarif : --€

Remise à niveau : --€

Objectifs des Officiel Natation Course

Les personnes titulaires d'un titre d'officiels Natation Course peuvent participer à un jury lors d'une compétition de Natation.

Prérequis à l'entrée en formation

Voir tableau récapitulatif de la Réforme des officiels Natation Course

Déroulement de la formation

Lieux des formations : dans la région Hauts de France

Dates : voir calendrier des formations disponible sur le site de la Ligue HDF de Natation. Le calendrier est mis à jour régulièrement.

Inscription : remplir le bulletin d'inscription accompagné du règlement. Le bulletin est disponible dans le catalogue de formation et sur le site de la Ligue HDF de Natation. Possibilité d'envoyer l'inscription par mail ou par courrier.

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

138 Bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES

Intervenants

Formateur(s) désigné(s) par la Ligue ou le département

Les certifications

Epreuve théorique et pratique selon le titre d'officiel choisi.



REFORME OFFICIELS NATATION COURSE

Tableau synthèse de la réforme

	Chronométrateur	Juge	Starter	Juge-arbitre
Préalable	Licencié FFN pour la saison en cours	Licencié FFN pour la saison en cours	Licencié FFN pour la saison en cours	Licencié FFN pour la saison en cours
Postes dans le jury	Chronométrateur Juge à l'arrivée	Chronométrateur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage	Chronométrateur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter	Chronométrateur Juge à l'arrivée Juge à l'arrivée en chef Juge de virages Juge de virages en chef Juge de nage Starter Superviseur Juge-arbitre
Conditions	Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique	Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit Avoir effectué au moins trois réunions avec le titre de chronométrateur	Avoir 16 ans révolus Avoir le titre de juge de nage	Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit Avoir le titre de juge depuis au moins deux saisons, et avoir participé au jury d'au moins 8 réunions sur chacune des deux saisons Avoir également le titre de starter
Formation théorique	Par un formateur désigné par le département ou la Ligue	Par un formateur désigné par le département ou la Ligue	Par un formateur désigné par le département ou la Ligue	Par un formateur désigné par le département ou la Ligue
Examen écrit	Aucun, test de connaissances en fin de formation (non éliminatoire)	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique	Aucun	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique
Validité de l'examen écrit		Un an jour pour jour à la date de l'examen		Un an jour pour jour à la date de l'examen
Validations pratiques	Chronométrage(1) Juge à l'arrivée (2)	Juge aux virages côté virages(3) Juge aux virages côté départs (3) Juge de nage (3)	Starter (3)	Superviseur (2) Juge-arbitre (4)
<p>(1) Le candidat sera affecté à un couloir avec deux officiels titulaires. Son temps sera pris en compte pour la détermination du temps officiel.</p> <p>(2) Epreuve pratique à réaliser une fois sur toute la durée de la réunion</p> <p>(3) Epreuve pratique à réaliser deux fois sur toute la durée d'une réunion</p> <p>(4) Epreuve pratique à réaliser quatre fois sur toute la durée d'une réunion</p>				

Conditions d'équivalence avec les anciens titres d'officiels natation course

	Officiel C --> Chronométrateur	Officiel B --> Juge	Officiel A --> Juge-arbitre
Formation	Formation théorique à la fonction de juge à l'arrivée	Formation théorique à la fonction de juge	Aucune
Examen écrit	Aucun	Questionnaire spécifique à remplir au moins quinze jours après la formation théorique	Aucun
Validation(s) pratique(s)	Juge à l'arrivée à réaliser une fois sur toute la durée d'une réunion	Juge de nage à réaliser deux fois sur toute la durée d'une réunion	Equivalence automatique
<p>Remarques :</p> <p>Un officiel B ayant obtenu son titre de Juge, pourra ensuite suivre la formation normale pour obtenir le titre de starter.</p> <p>Lors de la saison 2020/2021, les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2019, pourront suivre les formations de juge, starter et poursuivre avec la formation de juge-arbitre sans attendre le délai de deux ans après l'obtention du titre de juge.</p> <p>Lors de la saison 2020/2021, il en sera de même avec les officiels B ayant obtenu leur titre avant le 16 septembre 2020</p>			

FORMATION OFFICIEL EAU LIBRE

Nombre d'heure de formation :

Formation Officiel A : 2h30

Formation Officiel B : 2h30

Responsable de l'Eau Libre :

Xavier VUILLEMENOT

Nombre de stagiaires max :

30 personnes

Tarif : --€

Remise à niveau : --€



Objectifs des Officiel Eau Libre

Les personnes titulaires d'un titre d'officiels Eau Libre peuvent participer à un jury lors d'une compétition d'Eau Libre.

Prérequis à l'entrée en formation

- Être licencié FFN
- Être titulaire du titre de Juge en Natation Course pour la formation officiel B Eau libre
OU
- Être titulaire du titre Starter ou Juge-arbitre Natation Course pour la formation d'officiel A Eau libre

Déroulement de la formation

Lieux des formations : dans la région Hauts de France

Dates : voir calendrier des formations disponible sur le site de la Ligue HDF de Natation. Le calendrier est mis à jour régulièrement.

Inscription : remplir le bulletin d'inscription accompagné du règlement. Le bulletin est disponible dans le catalogue de formation et sur le site de la Ligue HDF de Natation. Possibilité d'envoyer l'inscription par mail ou par courrier.

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

138 Bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES

Intervenants

Formateur(s) désigné(s) par la Ligue ou le département

Les certifications

Epreuve théorique et pratique



FORMATION OFFICIEL WATER POLO

Nombre d'heure de formation :

Formation Officiel A : 4h00

Formation Officiel B : 4h00

Responsable du Water-Polo :

Gilbert VAN STALLE

Nombre de stagiaires max :

30 personnes

Tarif : --€

Remise à niveau : --€



Objectifs des Officiel Water-Polo

Les personnes titulaires d'un titre d'officiels Waterpolo peuvent participer à un jury lors d'un match.

Prérequis à l'entrée en formation

Prérequis Jeune officiel et officiel B :

- Licencié à la Fédération Française de Natation
- Avoir 14 ans pour le titre de jeune officiel
- Avoir 16 ans pour le titre d'officiel B

Pré requis Officiel A :

- Licencié à la Fédération Française de Natation
- Avoir 18 ans
- Titulaire du titre d'officiel B

Déroulement de la formation

Lieux des formations : dans la région Hauts de France

Dates : voir calendrier des formations disponible sur le site de la Ligue HDF de Natation. Le calendrier est mis à jour régulièrement.

Inscription : remplir le bulletin d'inscription accompagné du règlement. Le bulletin est disponible dans le catalogue de formation et sur le site de la Ligue HDF de Natation. Possibilité d'envoyer l'inscription par mail ou par courrier.

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

138 Bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES

Intervenants

Formateur(s) désigné(s) par la Ligue ou le département

Les certifications

Epreuve théorique et pratique



FORMATION OFFICIEL NATATION ARTISTIQUE

Nombre d'heure de formation :

Formation Jeune Officiel : 8H00

Formation Officiel D : 8H00

Formation Officiel C : 10h00

Formation Officiel B : 10h00

Formation Officiel A :

**Candidature auprès de la Ligue
HDF**

**Responsable de la Natation
Artistique :**

Chantal VASSAUX

Nombre de stagiaires max :

25 personnes

Tarif : --€

Remise à niveau : --€



Objectifs des Officiel Natation Artistique

Les personnes titulaires d'un titre d'officiels Natation Artistique peuvent participer à un jury lors d'une compétition.

Prérequis à l'entrée en formation

Prérequis Jeune officiel :

- Licencié à la Fédération Française de Natation
- Etre âgé de 12 ans minimum et pratiquer la natation artistique dans un club depuis au moins 2 ans

Pré requis Officiel D :

- Licencié à la Fédération Française de Natation
- Avoir 14 ans, l'inscription peut se faire sans passer par niveau JO

Pré requis Officiel C :

- Licencié à Fédération Française de Natation
- Etre âgé de 16 ans,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de l'officiel D, avoir jugé au moins 1 fois en compétition régionale au titre de juge officiel D, avoir jugé au moins une fois chacune des épreuves du parcours à sec, propulsion et technique des journées synchro découvertes ou argent

Pré requis Officiel B :

- Licencié à la Fédération Française de Natation
- Etre âgé de 18 ans,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de l'officiel C. Avoir jugé au moins une fois chacune des épreuves du synchro d'Or et des figures imposées et des ballets en rencontres régionales ou interrégionales au titre de juge officiel C.

Pré requis Officiel A :

- Licencié à la Fédération Française de Natation
- Avoir 18 ans
- avoir satisfait à l'ensemble des épreuves de l'officiel B, avoir jugé en jury officiel, être depuis au moins 2 ans officiel actif en tant qu'officiel B validé (c'est-à-dire juger 4 compétitions minimum, dont 2 interrégionales, lors des deux années précédant la demande

Déroulement de la formation

Lieux des formations : dans la région Hauts de France

Dates : voir calendrier des formations disponible sur le site de la Ligue HDF de Natation. Le calendrier est mis à jour régulièrement.

Inscription : remplir le bulletin d'inscription accompagné du règlement. Le bulletin est disponible dans le catalogue de formation et sur le site de la Ligue HDF de Natation. Possibilité d'envoyer l'inscription par mail ou par courrier.

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

138 Bis rue Léon Blum – 62290 NOEUX LES MINES

Intervenants

Formateur(s) désigné(s) par la Ligue ou le département

Les certifications

Epreuve théorique et pratique

Procédure d'inscription aux formations d'officiels

Pour s'inscrire en formation d'officiel :

1^{ère} étape :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
- Rubrique DOSSIERS => Formations et ERFAN
- Cliquer sur Juges, Arbitres & Officiels
- Télécharger le calendrier des formations d'officiels que vous souhaitez afin de pouvoir vous positionner sur une date (natation course, eau libre, water-polo, natation artistique)

2^{ème} étape :

- Télécharger le bulletin d'inscription officiel – Formation et Recyclage
- Compléter le bulletin d'inscription officiel :
 - 1) S'il s'agit d'une formation initiale : merci de compléter l'encadrement bleu (gauche)
 - 2) S'il s'agit d'un recyclage : merci de compléter l'encadrement orange (droite)

3^{ème} étape :

- Envoyer le bulletin d'inscription à l'ERFAN HDF **au moins une semaine avant la date de formation** au
138 bis Rue Léon Blum – 62 290 Noeux Les Mines
- S'il s'agit d'une formation initiale : merci de joindre le règlement de --- (à confirmer)
- S'il s'agit d'un recyclage : --- (à confirmer)
 - o → Suite à la réforme des formations d'officiels, les tarifs sont en cours d'étude, merci de votre compréhension

4^{ème} étape :

- Vous recevrez une convocation par mail

Le bulletin d'inscription sera pris en compte si et seulement s'il est complété correctement, et s'il est accompagné du règlement du coût de formation.

L'ERFAN se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant.

Et/ou si le formateur n'a pas « déclaré » la formation auprès de l'ERFAN.



BULLETIN D'INSCRIPTION OFFICIEL

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

LIGUE REGIONALE Hauts-De-France

École Régionale de Formation aux Activités de la Natation

138 Bis, Rue Léon Blum 62290 Noeux les Mines

Téléphone : 03.66.13.01.10



Entourer la discipline concernée : Natation course Water-polo Natation Artistique Eau Libre

Titre exact de la formation : _____

Date et lieu de la formation : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ N° de licence (IUF) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Mobile : _____ Téléphone fixe : _____

E-mail personnel : _____

Club (en toutes lettres) : _____

Nom et prénom du Président : _____

E-mail du club : _____

JE SUIS EN FORMATION INITIALE

Montant de la formation : 32 €

Référence du règlement :

- Chèque n° : _____
- Banque : _____
- Virement (joindre la copie) Date : _____

Mon polo :

POLO	S	M	L	XL	XXL	XXXL
QUANTITE						

JE SUIS EN RECYCLAGE

Montant du recyclage : 0 €

Si je souhaite un polo, une participation de 18 € est demandée :

POLO	S	M	L	XL	XXL	XXXL
QUANTITE						

Référence du règlement :

- Chèque n° : _____
- Banque : _____
- Virement (joindre la copie) Date : _____

Signature du Président de club :

Signature du participant :

AUTRES FORMATIONS FEDERALES

École de Natation Française

Formation des Évaluateurs et Assistants ENF 1

Objectif : Évaluer les sessions et/ou délivrer les diplômes du Sauv’Nage

Dates : À définir, inscrite au calendrier ERFAN obligatoirement

Lieux : Territoire Hauts-de-France, par secteur – A définir à la rentrée

Public : Être licencié FFN

Avoir 14 ans minimum pour les titres d’Assistants

Avoir 18 ans minimum, titulaire BF 1 ou supérieur, ou posséder un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur et pour les titres d’Évaluateurs

Intervenants : Equipe Ambassadeurs ENF – ERFAN HDF

Programme : Formation Théorique 2h

Coût : 25 €

Inscription : Retourner le bulletin d’inscription téléchargeable sur notre site Internet :

<http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique « les dossiers – formation et Erfan – ENF », au moins une semaine avant la formation



AUTRES FORMATIONS FEDERALES

École de Natation Française

Formation des Évaluateurs et Assistants ENF 2

Objectif : Évaluer les sessions et/ou délivrer les diplômes du Pass'Sports de l'Eau

Dates : À définir, inscrite au calendrier ERFAN obligatoirement

Lieux : Territoire Hauts-de-France, par secteur – A définir à la rentrée

Public : Être licencié FFN

Avoir 14 ans minimum pour les titres d'Assistants

Avoir 18 ans minimum, titulaire BF 2 ou supérieur, ou posséder un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur et pour les titres d'Évaluateurs

Intervenants : Equipe Ambassadeurs ENF – ERFAN HDF

Programme : Formation Théorique 3h

Coût : 25 €

Inscription : Retourner le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site Internet :

<http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique « les dossiers – formation et Erfan – ENF », au moins une semaine avant la formation



AUTRES FORMATIONS FEDERALES

École de Natation Française

Formation des Évaluateurs et Assistants ENF 3

Objectif : Évaluer les sessions et/ou délivrer les diplômes du Pass'Compétition, par discipline

Dates : À définir, inscrite au calendrier ERFAN obligatoirement

Lieux : Territoire Hauts-de-France, par secteur – A définir à la rentrée

Public : Être licencié FFN

Avoir 14 ans minimum pour les titres d'Assistants

Avoir 18 ans minimum, titulaire BF 2 ou supérieur, ou posséder un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur et pour les titres d'Évaluateurs

Aménagements pour les officiels par discipline : possibilité de devenir directement évaluateur ENF.3 dans la discipline si :

- Natation Course : être Juge-arbitre titulaire
- Eau Libre : être Juge-arbitre titulaire
- Water-Polo : être officiel A titulaire
- Natation Artistique : être officiel D titulaire

Intervenants : Equipe Ambassadeurs ENF – ERFAN HDF

Programme : Formation Théorique 2h

Coût : 25 €

Inscription : Retourner le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site Internet :

<http://hautsdefrance.ffnatation.fr>

Rubrique « les dossiers – formation et Erfan – ENF », au moins une semaine avant la formation



AUTRES FORMATIONS FEDERALES

Procédure d'inscription aux formations ENF

Pour s'inscrire en formation ENF :

1^{ère} étape :

- Se rendre sur le site de Ligue Hauts-De-France de Natation : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr>
- Rubrique DOSSIERS => Formations et ERFAN
- Cliquer sur ENF
- Télécharger le calendrier des formations d'officiels que vous souhaitez afin de pouvoir vous positionner sur une date

2^{ème} étape :

- Télécharger le bulletin d'inscription ENF
- Compléter le bulletin d'inscription

3^{ème} étape :

- Envoyer le bulletin d'inscription à l'ERFAN HDF **au moins une semaine avant la date de formation** au
138 bis Rue Léon Blum – 62 290 Noeux Les Mines

4^{ème} étape :

- Vous recevrez une convocation par mail

Le bulletin d'inscription sera pris en compte si et seulement s'il est complété correctement et accompagné du règlement de la formation.

L'ERFAN se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant.

Et/ou si le formateur n'a pas « déclaré » la formation auprès de l'ERFAN.

BULLETIN D'INSCRIPTION EN FORMATION ENF ERFAN HAUTS-DE-FRANCE

Merci de compléter ce bulletin en intégralité. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Dossier à retourner accompagné du règlement à: ERFAN Hauts-de-France – 138 bis Rue Léon Blum – 62290 NOEUX-LES-MINES

Intitulé exact de la Formation : _____

Date & Lieu de la Formation : _____

COORDONNEES DU PARTICIPANT

NOM : _____ Prénom : _____

Date & Lieu de Naissance : ____/____/____ à _____ Dpt : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Tél Mobile : _____ / Tél Fixe : _____

E-mail : _____

CLUB : _____

Numéro de Licence (IUF) : _____



Profil du Participant	Règlement Financier
<p>Etes-vous titulaire d'un titre d'Evaluateur / Assistant ENF <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p>Etes-vous titulaire d'un diplôme ci-dessous ?</p> <p>- Brevet Fédéral <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p>- Diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p>- Diplôme conférant le titre d'Enseignant en Natation <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, lequel ? _____</p> <p style="text-align: center;">Fournir les diplômes énoncés</p>	<p style="text-align: center;">Montant de la Formation : 25 €</p> <p style="text-align: center;">Référence du Règlement</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque n° _____ Banque _____</p> <p><input type="checkbox"/> Virement (joindre la copie) / Date : _____</p>

COORDONNEES DU CLUB

NOM du _____ Président _____ :

E-mail du Club : _____

Je, soussigné(e), autorise M. / Mme _____ à participer à la formation ci-dessus référencée.

Fait à _____, le _____

Signature du Participant,

Signature du Président,

AUTRES FORMATIONS FEDERALES

Formation à la fonction tutorale

En fonction des demandes des éducateurs

Objectifs : Connaître les compétences du tuteur nécessaires dans l'accompagnement du stagiaire et son rôle dans l'acquisition de compétences

Dates : samedi 17 octobre 2020

Lieu : site de la rentrée des Brevets Fédéraux et MSN : Noeux les Mines (à confirmer)

Public : Toute personne diplômée d'État, BEESAN, BPJEPS-AAN, BEES 2^{ème} degré souhaitant devenir tuteur de stage dans le cadre des Brevets Fédéraux et/ou du BPJEPS-AAN

Intervenants : Equipe ERFAN HDF

Programme : L'ensemble de nos diplômés sont des formations en alternance. Ils sont donc basés sur le face à face pédagogique en organisme de formation et les mises en situation pratiques en structure d'accueil. Une des clés principales en est le tuteur de stage, personne ressource choisie pour accompagner le stagiaire dans sa progression tout au long de sa formation. La formation vise à perfectionner cette relation stagiaire-tuteur et d'accompagner le tuteur dans la définition de son rôle et des outils à utiliser.

Pré requis :

- Être licencié FFN depuis au moins deux ans
- Être titulaire d'un diplôme d'État ou d'un diplôme Fédéral, depuis au moins deux ans

Coût : A définir

Nombre de stagiaire : 14 maximum

Inscription : À définir

Pré-inscription : par l'envoi d'un mail à l'ERFAN

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

severine.frein@ffnatationhdf.fr

AUTRES FORMATIONS FEDERALES

Formation Extranat

En fonction des demandes des clubs

Objectifs : S'approprier l'univers Extranat

Dates : À déterminer

Lieu : À déterminer

Public : tout licencié d'un club FFN

Intervenants : À définir parmi notre équipe régionale : Maryline CHERON / Marc FORTIN / Patrice PAYEN / Xavier VUILLEMENOT

Programme : plate-forme extranat / logiciel de gestion de compétition

Pré requis : ordinateur avec extranat préinstallé + codes d'accès du club

Coût : A définir

Nombre de stagiaire : 8 personnes

Inscription : À définir

Pré-inscription : par l'envoi d'un mail à l'ERFAN

clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

severine.frein@ffnatationhdf.fr

AUTRES FORMATIONS FEDERALES

Formation des dirigeants

Nous vous invitons à participer aux formations des dirigeants mises en place par le mouvement olympique :

- *Comité Régional Olympique et Sportif de :*
 - *Picardie : <http://picardie.franceolympique.com>*
 - *Nord Pas de Calais : <http://cros-npdc.org>*
- *Comité Départemental Olympique et Sportif de :*
 - *Aisne : <http://aisne.franceolympique.com>*
 - *Nord : <https://sport59.fr>*
 - *Oise : <http://oise.franceolympique.com>*
 - *Pas de Calais : <http://pasdecalais.franceolympique.com>*
 - *Somme : <http://somme.franceolympique.com>*

Leur programme est riche, diversifié et leurs formations régulières tout au long de la saison.

Nous vous invitons également à nous faire part de tout besoin identifié sur la gestion de votre club de natation. Nous nous efforcerons d'y répondre, dans la mesure du possible.

Pour cela, n'hésitez pas à nous envoyer un mail :

severine.frein@ffnatationhdf.fr / clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr

ANNEXES

REGLEMENT INTERIEUR DES FORMATIONS DISPENSEES PAR L'ERFAN HAUTS-DE-FRANCE

Règlement conforme aux dispositions de la circulaire DGEFP n°2006-1 du 16 mars 2006

SECTION 1 : CHAMP D'APPLICATION

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail. Il s'applique à tous les stagiaires inscrits dans une action de formation dispensée par l'ERFAN HDF, et ce pour toute la durée de la formation suivie, et quel que soit le lieu de déroulement de l'action (cours, stages, compétitions, évaluations...).

Article 2 : Personnes concernées

Chaque stagiaire, signataire d'un contrat ou d'une convention de formation, est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'ERFAN et admet que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation peut avoir lieu dans tout local utilisé par l'ERFAN, à savoir, ses propres locaux, les locaux mis à disposition par un partenaire de l'ERFAN, et/ou les locaux utilisés par les prestataires de formation engagés par convention avec l'ERFAN. Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tout espace utilisé comme lieu de formation, à tout moment de la formation.

SECTION 2 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Article 4 : Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans tous les locaux utilisés durant la formation, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant ces consignes.

Par ailleurs, les stagiaires des formations en alternance sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de la, ou des, structure dans laquelle ils effectuent leur stage en alternance.

Article 5 : Boissons alcoolisées et autres produits stupéfiants

L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées et autres produits stupéfiants dans les locaux dédiés aux formations est formellement interdite. De même, il est interdit aux stagiaires de pénétrer dans les locaux et de suivre la formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

Il va de même avec la cigarette électronique.

Article 7 : Repas

Il est formellement interdit de manger dans les salles de formation, sauf cas exceptionnels et expressément autorisés par le formateur. Selon les lieux de formation, un espace restauration pourra être prévu à proximité immédiate.

Article 8 : Consignes de sécurité incendie

Les consignes de sécurité incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connu de tous les utilisateurs. Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par toute personne prévue à cet effet. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 9 : Accident

Tout accident, ou incident, survenu dans le cadre d'une action de formation doit être immédiatement déclaré (délai autorisé 24 heures) par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de la formation.

Le Responsable de l'ERFAN entreprendra alors les démarches appropriées en matière de déclaration (caisse de sécurité sociale, etc.).

Article 10 : Responsabilité et assurances

Un contrat d'assurance (affiliation et licence FFN) couvre la responsabilité civile du stagiaire pendant le temps de formation. Les risques découlant de la propriété ou de l'usage des véhicules à moteur assujettis à l'obligation d'assurance ne sont pas couverts. En conséquence, le stagiaire doit répondre aux obligations d'assurance de son véhicule et en particulier en cas de co-voiturage. Une copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance en cours de validité devront être fournies par le stagiaire.

SECTION 3 : DISCIPLINE GENERALE

Article 11 : Admission en formation

L'inscription en formation est validée à partir du moment où le contrat de formation (ou la convention) est signé par l'ensemble des parties. Le stagiaire peut dans les dix jours de la signature dudit document, se rétracter par lettre recommandée sans qu'il soit redevable d'aucune somme hormis les frais de dossier.

En cas de force majeure dûment reconnue, où le stagiaire est dans l'impossibilité de suivre la formation, il peut résilier son engagement. Seules les prestations de formation effectivement dispensées par l'organisme sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat ou à la convention. Il n'y a pas d'entrée en formation sans signature préalable d'une convention avec l'ERFAN.

En cas d'arrêt impromptu de la formation et sans motif valable, l'intégralité des sommes sont dues par le stagiaire.

Article 12 : Statut des stagiaires

Ils peuvent être :

- Stagiaire de la formation professionnelle :

Salarié, non salarié, demandeur d'emploi, en congé individuel de formation.

Le stagiaire est tenu d'apporter la preuve de son affiliation à la sécurité sociale ou de donner toutes les indications à l'ERFAN pour réaliser la démarche. L'assurance pour les dommages corporels est fonction de son affiliation au régime des accidents du travail.

- Stagiaire de la formation initiale :

Stagiaire réalisant une formation bénévole dans les métiers du sport et de l'animation licencié à la Fédération Française de Natation, ou à une autre fédération partenaire (sécurité civile, syndicat...), et sous convention avec l'ERFAN.

Article 13 : Accueil des stagiaires mineurs

Les formations fédérales pouvant accueillir des stagiaires à partir de 14 ans, l'ERFAN assurera l'encadrement et la surveillance des mineurs lors des temps pédagogiques. Néanmoins, les parents/responsables légaux sont informés que durant les temps de repas, cette surveillance pourra n'être que partiellement assurée. Une autorisation parentale et une décharge devront être remplies et signées lors de l'inscription.

Article 14 : Assiduité – Ponctualité du stagiaire en formation

14.1 - Horaires de formation :

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'ERFAN à l'aide d'un emploi du temps détaillé, susceptible d'être modifié en cours de formation, et en fonction des nécessités de service. Les stagiaires devront se conformer aux modifications portées à leur connaissance en temps utile par l'ERFAN. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. Le caractère exceptionnel est apprécié par le Responsable de l'ERFAN.

La même méthodologie devra être appliquée et respectée lors des temps d'alternance. Le tuteur référent devant alors être prévenu en même temps que le responsable ERFAN.

Les stagiaires ont obligation d'assiduité et de ponctualité aux enseignements pratiqués dans le cadre de la formation pour laquelle ils sont inscrits. De plus, ils doivent respecter les durées de stage en structure prévues par l'alternance.

14.2- Absences, retards ou départs anticipés :

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'ERFAN et régulariser leur situation en transmettant sous 24 heures le(les) justificatif(s) écrit(s) en bonne et due forme. Tout évènement non justifié par écrit, et selon des circonstances particulières à caractère exceptionnel, dans les 24 heures, constitue une faute passible de sanctions disciplinaires (voir article 25). Le caractère particulier est apprécié par le Responsable de l'ERFAN.

De plus, conformément à l'article R.6341-45 du Code du Travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics, l'employeur, ou tout autre financeur privé, s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Le temps d'absence autorisé peut avoir des conséquences sur l'évaluation ou la validation d'une partie de la formation. Les absences ou retards répétés sont une cause d'interruption définitive de la formation.

14.3- Formalisme attaché au suivi de la formation :

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'élargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de formation. Il devra y répondre.

A l'issue de l'action de formation, il pourra lui être remis une attestation de fin de formation, et/ou une attestation de présence au stage qu'il pourra transmettre à son employeur, à l'organisme financeur ou à toute autre entité le lui réclamant.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'ERFAN les documents qu'elle doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation, attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis à l'ERFAN, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

14.4- Périodes et modes d'évaluation :

Elles sont définies et précisées au stagiaire en début de période de formation et formalisées dans le contrat de formation (ou convention), et/ou dans le livret de formation. La participation à toutes les séances d'évaluation est obligatoire.

Article 15 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter aux lieux de formation (cours, stage, compétition, évaluations...) en tenue décente, veiller à leur propreté corporelle et vestimentaire conforme aux usages généraux de la profession, se munir du matériel indispensable pour sa formation, avoir un comportement correct, poli, décent et respectueux à l'égard de toutes personnes présentes à l'ERFAN, les locaux de formation et les structures d'accueil.

Les actes délictueux constatés (en particulier vandalisme, dégradation du matériel de l'ERFAN et/ou de la structure d'accueil, tricherie, fraude lors du passage des certifications, vols, etc.), sont considérés comme de graves infractions.

Tous délits constatés et prouvés constituent une faute passible de sanctions disciplinaires (voir article 25).

Article 16 : Accès aux locaux

Les stagiaires ont accès aux locaux de formation exclusivement pour suivre la formation à laquelle ils sont inscrits.

Les stagiaires ont interdiction d'être accompagnés, d'introduire des personnes non inscrites en formation ou un animal, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement de la formation.

Article 17 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'ERFAN décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 18 : Nouvelles technologies

18.1- Téléphone mobile :

Il est formellement interdit d'utiliser un téléphone mobile pendant les heures de formation.

18.2- Ordinateur portable :

Le stagiaire pourra utiliser un ordinateur portable pour suivre les actions de formation. Il est précisé que cet usage est à l'entière discrétion du formateur. Celui-ci est donc libre de vérifier l'utilisation faite par le stagiaire, et peut interdire l'usage de l'ordinateur pour tout ou partie de son cours. Il en va de même pour les tablettes numériques, et l'accès à internet.

18.3- Enregistrements :

Il est formellement interdit, sauf dérogation express, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 19 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 20 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait essentiellement par voie informatique ou courriel.

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans les locaux de formation.

SECTION 4 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 21 : Discipline générale

L'ERFAN insiste, au sein des formations, sur l'importance accordée à la construction d'un savoir être, ensemble de comportements et de réflexes professionnels reconnu par les employeurs.

Dans cet esprit, le règlement intérieur vise à contribuer à la responsabilisation du stagiaire assumant pleinement les conséquences du non-respect du présent règlement et du contrat de formation professionnelle.

En conséquence, les stagiaires devront se conformer au règlement intérieur en vigueur à l'ERFAN.

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire.

Article 22 : Définition de la sanction

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'ERFAN, ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 23 : Garanties disciplinaires

23.1- Information du stagiaire :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

23.2- Convocation pour un entretien :

Lorsque le responsable de l'ERFAN ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise à l'intéressé contre décharge, en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

23.3- Assistance possible pendant l'entretien :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment délégués, stagiaires ou formateurs. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Le responsable de l'ERFAN ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

23.4- Prononcé de la sanction :

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

- Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue n'ait été observée.

- Le responsable de l'ERFAN ou son représentant informe de la sanction prise :

1^o L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;

2^o L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé (OPCA) qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;

3^o L'employeur, ou tout autre financeur public ou privé, qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Article 24 : Le conseil de discipline

24.1- Composition du conseil de discipline :

. Le Président : le responsable de l'ERFAN ou son représentant ;

. Le coordonnateur de l'ERFAN (CTS) ;

. Le coordonnateur de la formation concernée ;

. Le stagiaire convoqué ;

Eventuellement, en fonction du contexte, la participation d'un ou de plusieurs intervenants de la formation pourra être sollicitée.

24.2- Commission d'appel :

La ligue régionale des hauts de France dispose d'une commission d'appel qui pourra être saisie en cas de besoin.

24.3- Déroulement du conseil de discipline :

Le stagiaire est convoqué devant le conseil de discipline par courrier recommandé du responsable de l'ERFAN précisant la date, l'heure et le lieu.

Le Président du conseil de discipline expose les faits à partir d'un document écrit remis au stagiaire.

Le stagiaire dispose d'un droit de parole pour commenter les faits ou comportements ayant conduit à sa convocation.

Le représentant des stagiaires est invité à donner un avis exclusivement sur des éléments de fait pouvant permettre une meilleure compréhension du problème.

Après un temps de délibération (en dehors de la présence du stagiaire et du représentant des stagiaires), le président du conseil de discipline fait rentrer le stagiaire en présence du représentant des stagiaires et lui indique la sanction décidée.

La sanction fait l'objet d'un courrier du responsable de l'ERFAN ou son représentant au stagiaire, avec copie pour information à l'employeur pour les stagiaires salariés et copie au Club pour les stagiaires pris en charge par les clubs.

Article 25 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'ERFAN ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction est graduée à 3 niveaux :

INSTANCES	DECISIONS	ABSENCES NON JUSTIFIEES	RETARDS	COMPORTEMENTS INADEQUATS EN REGARD DES PRESCRIPTIONS DU RI
Ecrit du responsable de l'ERFAN ou son représentant, avec copie pour information à l'employeur ; avec copie pour information à l'employeur et au(x) financeur(s) pour les stagiaires salariés.	SANCTION 1 AVERTISSEMENT	1 ^{ère} absence non justifiée	3 ^{ème} retard	Impolitesse, irrespect et mensonge vis à vis des personnels
Décidé par le responsable de l'ERFAN ou son représentant avec l'équipe de formation, avec copie pour information à l'employeur ; avec copie pour information à l'employeur et au(x) financeur(s) pour les stagiaires salariés.	SANCTION 2 AJOURNEMENT DE LA CERTIFICATION ET / OU ANNULLATION DES RESULTATS	2 ^{ème} absence non justifiée	5 ^{ème} retard	Récidives de l'impolitesse, de l'irrespect et du mensonge vis à vis des personnels Tricheries ou tentatives de tricherie, fraudes ou tentatives de fraudes, dégradations volontaires du matériel
Prononcé par le conseil de discipline, présidé par le responsable de l'ERFAN ou son représentant, avec copie pour information à l'employeur ; avec copie pour information à l'employeur et au(x) financeur(s) pour les stagiaires salariés.	SANCTION 3 EXCLUSION DEFINITIVE	3 ^{ème} absence non justifiée	7 ^{ème} retard	Récidive de tricherie, fraude, dégradation volontaire du matériel Violences verbales et / ou morales et / ou physiques, intimidations, menaces, vols, usage et/ou vente de stupéfiants et/ou d'alcool

Les absences justifiées sont recevables selon les motifs suivants :

- Les certificats médicaux, ou arrêts de travail ;
- Les absences pour convocation à un examen officiel (Etat), ou à une compétition sportive, exclusivement pour les athlètes listés sur liste de haut niveau ou appartenant à la liste ESPOIR.
- Les congés pour évènements familiaux : naissance, mariage, décès d'un proche.

Les absences injustifiées entraînent en plus des sanctions, des incidences financières selon le statut du stagiaire.

STATUT DES STAGIAIRES	INCIDENCES FINANCIERES
Stagiaires salariés	L'employeur doit fournir une attestation légale (par rapport au code du travail) dans les 48 heures ou une attestation indiquant que son salarié a été retenu par lui par obligation professionnelle. Comme le stipule la convention, les heures d'absence seront dans ce cas facturées à l'employeur sans possibilité de recours. Si l'employeur ne prend pas en charge la facture liée aux absences injustifiées ; la facture sera à régler par le stagiaire conformément à la convention de formation.
Stagiaires prenant eux-mêmes en charge les frais de leur formation	Le stagiaire prend en charge ses présences et ses absences (justifiées et injustifiées).

SECTION 5 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article 26 : Elections des représentants

Pour toute formation supérieure à 500h, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 27 : Organisation des élections

Le Responsable de l'ERFAN organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

Article 28 : Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Article 29 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des stagiaires au sein de l'ERFAN. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 30 : Résolution de problème

En cas de problème(s) collectif(s), seuls les délégués de la promotion pourront, sur rendez-vous (téléphone, courrier ou courriel) rencontrer le responsable de l'ERFAN.

En cas de problème individuel, le stagiaire pourra, sur rendez-vous (téléphone, courrier ou courriel) rencontrer le responsable de l'ERFAN.

PUBLICITE

Article 31 : Publicité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Article 32 : Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du : 1^{er} juillet 2017

Jean Bernard POUILLIER
Président Ligue Régionale
Hauts-de-France Natation

Nom, prénom et signature du stagiaire
ET de son représentant légal
« Lu & approuvé »